

*à vrai dire...*

LETTRE DE LA CRR N°2

**COMMISSION  
RECONNAISSANCE  
& RÉPARATION**

*RECONNAÎTRE LA BLESSURE,  
RÉPARER LA PERSONNE*

3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023

# Sommaire

- 03**     **Édito** par Antoine Garapon
- 04**     **Chiffres clés de la CRR**
- 05**     **Le point de Jean-Marc Sauvé**
- 07**     **Entretien:** Sœur Bénédicte Rivoire
- 10**     **Entretien:** Marie-Jo Thiel
- 11**     **L'œil du psy :** Guillaume Monod
- 12**     **Regards croisés, Canada:** Jean-Guy Nadeau
- 14**     **Regards croisés, Belgique:** protocole des Evêques et des Supérieurs  
Majeurs de Belgique
- 18**     **Une question à...** Élodie Brian, membre de la CRR
- 19**     **Journée commémorative à Issé**  
  
Discours à Issé du collectif des victimes d'Issé Loctudy  
Discours à Issé de Frère Yvan Passebon, Provincial des frères de Saint Gabriel  
Discours à Issé de Véronique Margron, Présidente de la Corref
- 25**     **Relire la réception d'une plainte:** les sœurs de Saint François d'Assise
- 26**     **Point de vue :** Olivier Savignac
- 27**     **Libres propos :** Marina Perrot
- 27**     **Le dire autrement:** Marie-Jo Chabanne
- 28**     **Une question à...** Pascale de Salins, membre de la CRR
- 29**     **Atelier d'écriture:** Claire Horeau
- 30**     **Recettes de l'appel à dons**
- 31**     **«Le Réseau Véro», rebondir après une vie consacrée**

# Édito

Par **Antoine Garapon**,  
Président de la CRR

## Justice restaurative, justice de l'intime

La CRR construit une nouvelle forme de justice restaurative pour des faits très anciens, prescrits, dont les auteurs suspectés sont pour la plupart du temps décédés. En bref, tenter de réparer l'irréparable. Pour cela, elle doit considérer plus les personnes que les faits, se concentrer sur leur être plutôt que sur l'avoir. Jusqu'à présent, toute notre compréhension de la justice a été tournée vers l'avoir, vers la quantification du dommage ou de la peine. Or, la victime d'une agression sexuelle se sent remise en cause au plus profond d'elle-même; elle n'attend pas seulement de la justice des « dommages et intérêts » ou une peine de prison, elle demande à être restaurée dans son être – c'est le sens de la reconnaissance. Une « justice de l'intime », c'est précisément une justice dans laquelle une dimension de l'être-même des victimes est le principal enjeu ainsi que, d'ailleurs, une partie de l'être-même des sociétés.

Le délai moyen de silence intérieur des victimes de viol commis par des religieux est d'environ 35/40 ans. Ce sont des vies consumées dans le désespoir et la dévastation intérieure. Ce silence n'est jamais uniquement l'incapacité de parler ou le fait du secret. Le silence, c'est très souvent aussi que la victime se heurte à une négation de sa parole, au fait de ne pas être crue. Cette négation, ce silence sont redoublés par le silence de l'institution. C'est la réalité la plus extraordinairement choquante à laquelle ces affaires nous obligent à faire face : ces faits, qui se sont produits sur des grandes séries, sur des dizaines d'années, ne faisaient pas événement pour l'Église, ni plus largement dans l'espace social.

## Libérer la parole

La démarche de la victime est éminemment personnelle, *intime* et donc non-déléguable car elle concerne le rapport à soi, à son corps. On a trop parlé à sa place, elle s'est trop longtemps tue, elle a souffert toute sa vie d'inhibition, d'une passivité mortifère, et à présent elle veut prendre la parole, pas par l'intermédiaire d'un avocat.

C'est pourquoi tout le processus de la CRR est fondé sur le projet de restituer à la victime la parole. La parole doit faire événement pour celui qui la profère et pour l'institution à laquelle appartenait l'auteur. Cet événement de la parole met au grand jour quelque chose qui avait été passé sous silence. C'est déjà en soi un travail de justice.

Pour les victimes, le temps s'est arrêté au moment de l'agression. Elles ont vécu après mais à côté de leur vie. *« J'ai fait semblant d'aimer. En réalité, ma vie, ma vie sexuelle, sentimentale, s'est arrêtée à douze ans. Après, c'était de la survie, des stratégies de protection pour que l'on me touche*

*le moins possible et pour qu'on ne voie pas qu'en fait, j'ai été totalement incapable d'aimer, de faire confiance. Il me fallait vivre avec cet enfant mort en moi ».*

## Ouvrir de nouveau le temps

L'objectif de la justice restaurative est moins de trouver les bonnes équivalences au préjudice ou au crime, que de relancer le temps, de l'ouvrir de nouveau, afin de permettre qu'une parole déployée ait non seulement un véritable impact mais qu'elle referme un épisode douloureux et toujours vif. À la fin du processus, beaucoup confirment l'impression d'avoir renoué avec le temps, d'avoir recouvré la capacité de regarder l'avenir sans être « plombé » par le passé.

## Réparer

Comment réparer l'irréparable ? Comment réparer une vie dévastée ?

La CRR établit une distinction nette entre réparation et indemnisation. Elle propose un double questionnaire. Dans le premier sont précisés les abus, les circonstances, etc., les éléments les plus factuels, disons. Le second est rempli par la victime en évaluant elle-même, comme on note sa douleur dans les hôpitaux, l'impact de l'agression sur sa vie; et ce, du point de vue de son intimité - les phobies, les TOC, les envies de suicide, l'anorexie, l'impossibilité d'être touché, la dyslexie, toute une série de symptômes qui sont le tableau de quelqu'un qui a été abusé; puis les conséquences négatives sur sa vie affective et familiale. Viennent ensuite la vie sociale et professionnelle et enfin la vie spirituelle. Car, pour les personnes victimes d'abus commis au sein de l'Église, cette dernière peut être gravement affectée. Les agressions se passent dans un milieu religieux. Les vœux religieux se caractérisent par leur « radicalité », ce qui explique que l'agression détruit à hauteur de l'engagement, c'est-à-dire radicalement. Elle aboutit à un effondrement de la foi, à un ébranlement métaphysique. Il y a donc un préjudice spirituel. Encore une fois, le viol est plus qu'une agression physique, c'est la destruction d'un parcours de vie et donc d'un projet.

Une fois ces deux instruments d'évaluation renseignés, la CRR les combine pour obtenir une fourchette de réparation (de 5 000€ à 60 000€). Ce dispositif tente d'éviter le double écueil du forfait d'une part, et, de l'autre, du cas-par-cas qui tourne vite à l'arbitraire ou au risque de donner le plus à celui qui crie le plus fort ou qui a les moyens de faire des procès, tandis que les pauvres gens qui n'ont pas les moyens ou pas l'idée de demander quelque chose se retrouveraient négligés.

## Clôturer la démarche.

Ce processus se termine par une clôture symbolique du temps. La CRR organise des journées de mémoire et d'apaisement mutuel. Au cours de ces événements, la parole des victimes peut être portée par la lecture de témoignages devant les religieux de la communauté; puis la parole est donnée à la congrégation qui explique ce qu'elle n'avait pas compris et pourquoi, ainsi que ce qu'elle fait aujourd'hui pour que ça ne se reproduise plus. Enfin, le supérieur lit solennellement un acte de reconnaissance précis et circonstancié des faits et des manquements de la congrégation.

Il faut inventer collectivement des gestes symboliques comme revenir sur les lieux, la remise d'un acte formel de reconnaissance de la part des congrégations, la plantation d'un arbre, la remise de cadeaux (un stylo pour écrire sa vie par exemple). L'écriture est peut-être la forme la plus complète et durable de réparation. Le tout se termine par un moment convivial. Les victimes sortent le plus souvent réconfortées quand elles constatent que telle congrégation, qui avait refusé de les écouter, s'est remise en question; que leur témoignage a été véritablement performatif.

J'insiste sur un point, qui est essentiel, particulièrement quand l'institution en question est l'Église, mais cela vaut à vrai dire pour tous les dispositifs de justice réparatrice : le vocabulaire du pardon n'a pas sa place dans cet espace de parole, il ne doit pas être la finalité ni même avoir de place officielle. Cela a été posé d'emblée car le pardon peut être une manière d'annuler l'événement, d'imposer une sorte de loi d'amnistie spirituelle. Un pardon prématuré voire extorqué, peut faire des ravages chez les victimes.

**La CRR cherche des manières de créer un avant et un après.** La justice restaurative vise à mettre un terme au temps immobile du silence, au temps mort du trauma, et à le faire basculer par une parole refondatrice, vers un temps « rendu disponible à du nouveau » pour reprendre l'expression de Nietzsche. Cela n'est possible que par la reconnaissance sociale des faits.

Les récits des personnes entendues par la CRR n'ont pas été crus parce qu'ils n'étaient ni pensables ni imaginables. Il faut donc que la justice travaille également les représentations sociales, institutionnelles qui provoquaient cette interdiction de la parole et sur son accueil, sur les clichés qui ont fait que l'on n'avait pas voulu voir et qui ont fait que ces victimes sont restées si longtemps dans l'enfermement.

Le rôle de tiers de la CRR et la façon dont elle se place par rapport aux victimes d'une part, aux auteurs et aux institutions d'autre part, est essentiel.

L'ambition de la CRR est d'ouvrir la voie à cette justice restaurative de nature « civique ». Elle se développe dans le milieu de l'Église catholique, mais pourrait intéresser d'autres institutions comme le sport, la politique ou encore la culture voire l'université.

**Terminons sur une note d'espoir :** nous constatons que nombre de victimes retrouvent vie, referment une période de leur vie au terme du processus de la CRR. C'est d'ordre existentiel, non de l'ordre de la consolation.

# Chiffres clés de la CRR

*Au 1<sup>er</sup> juin 2023*

<b>731</b>	Nombre de saisines
<b>464</b>	Nombre de demandes déjà instruites
<b>259</b>	Nombre de demandes en cours d'instruction
<b>8,7 M</b>	Montant total des recommandations émises
<b>36 600 €</b>	Montant par recommandation en moyenne

## *Profil des personnes victimes qui saisissent la CRR*

**90%** des personnes victimes ont plus de 50 ans

**71%** des agressions ont été commises entre 1950 et 1980

**85%** des victimes étaient mineures au moment des faits

• **68%** hommes et **32%** femmes

• **52%** des victimes avaient moins de 12 ans

• **60%** des faits ont eu lieu dans des écoles

**15%** des victimes étaient majeures dites « vulnérables » au moment des faits

• **80%** de femmes et **20%** d'hommes

## *Personnes mises en cause*

Les personnes mises en cause sont à **99%** des hommes.

# Le point de Jean Marc Sauv 

**Jean Marc Sauv **, ancien pr sident de la Ciase

Invit  par la CRR le 24 mai dernier, Jean-Marc Sauv  est intervenu en son nom propre, r pondant aux interrogations de fa on tr s directe, sans langue de bois.

**Anne de Richecour :** Au nom de la CRR, je viens de vous pr senter l'environnement ainsi que l'organisation de la Commission, sa structure juridique associative et ses missions. Comment r agissez-vous ? Est-ce que la CRR correspond   votre intuition et   celle de la Ciase qui a œuvr  pour sa cr ation ?

**Jean-Marc Sauv  :** La cr ation de la CRR et de l'INIRR, les instances de reconnaissance et de r paration des abus,  tait l'une des recommandations du rapport de la CIASE, c'est une tr s bonne chose que l'Eglise les ait cr ees.

Votre organisation est tout   fait pertinente. Concernant la structure associative de la CRR, c'est tr s positif de s' tre constitu  en association, cela permet   la CRR d' tre r ellement ind pendante. Le fait que le Conseil d'administration soit constitu  de membres de la CORREF, mais  galement de repr sentants des personnes victimes et des personnes ext rieures, renforce votre ind pendance et votre impartialit .

Sur la mission, l'ouverture de la CRR aux personnes victimes non seulement mineures mais aussi aux « majeures en situation de vuln rabilit  » est centrale. Il s'agit d'un point fort de votre commission.

Je me r jouis aussi que les communaut s qui ne sont pas membres de la CORREF puissent adh rer volontairement   la CRR. Malheureusement certaines institutions  chappent encore aux deux institutions Inirr et CRR, je pense   l'OPUS DEI ou encore la Fraternit  Sacerdotale de Saint Pie X.

La question de l'absence de prise en charge des victimes des « laics en mission » m rite d' tre travaill e. La question de la responsabilit  des instituts face   des salari s, souvent des enseignants fonctionnaires, nomm s par l'administration se pose.

Enfin se pose aussi la probl matique de la prise en charge des abus sexuels commis   l' tranger, et la fa on dont il faudrait les prendre en compte dans le processus de reconnaissance et de r paration. Le red ploiement de l'Eglise catholique de l'Europe et de l'Am rique du Nord vers l'Am rique du Sud (o  elle est en concurrence avec un  vang lisme agressivement conservateur), vers l'Afrique et vers l'Asie cr e d'autres blocages. Or dans ces continents, surtout les deux derniers, les  curies d'Augias sont   nettoyer du sol au plafond. Le d ni est encore

total et les abus tout aussi r pandus et parfaitement tol r s, surtout sur les femmes. Dans ces bastions nouveaux de la chr tient , les forces sociales et religieuses sont structur es comme elles l' taient en Europe entre 1850 et 1950, mutatis mutandis.

**Anne de Richecour :** Selon nos pr visions, en d cembre 2023 les demandes des personnes qui se sont adress es   la CRR seront trait es, il restera   accompagner les personnes qui se pr sentent au fil de l'eau. Nous commen ons   r fl chir   l'avenir de la CRR. Quel regard portez-vous sur le faible nombre de saisines par rapport   l'ampleur des chiffres r v l s par la Ciase ?

**Jean-Marc Sauv  :** Avec l'Inirr et la CRR, vous allez arriver   environ 3 000 victimes au total. Tout cela est tr s coh rent avec les chiffres de l'appel   t moignage de la CIASE. Il s'agit effectivement d'une petite portion des victimes. Cela s'explique car certaines personnes r cusent l'id e de r paration car rien ne pourra r parer le mal qui a  t  fait. Par ailleurs de nombreuses personnes choisissent de ne pas faire la d marche car elles r ussissent   vivre avec ce qui leur est arriv . Ce rapport entre le nombre de saisines et le nombre de victimes r el est coh rent  galement avec les chiffres de la CIVISE. La CIVISE a re u 15 000 t moignages pour le moment, alors que l'on sait qu'il y a environ 2 M de personnes ayant  t  victimes d'inceste en France, soit moins de 1% de t moignages. La r alit  n'est pas le nombre de personnes qui se manifestent aupr s des commissions, c'est le nombre de victimes.

**Antoine Garapon :** Il nous semble que la CRR et l'INIRR font bloc avec la CIASE, les deux institutions ont une culture commune ainsi que des m thodes convergentes. Nous aurons fait le travail n cessaire. Il faut donc penser la suite, construire des structures p rennes et permettre que l'Eglise accepte un certain regard ext rieur sur ses activit s. Comment imaginer « sortir » de ce cycle qu'a  t  la r v lation des agressions sexuelles dans l'Eglise et quels enseignements en tirer ?

**Jean-Marc Sauv  :** Je pense effectivement qu'il y aura une coupure.   la fin de l'ann e, on pourra consid rer que l'essentiel des personnes victimes des ann es 1950   2020 auront pu d poser une demande d'indemnisation, b n ficier du processus de reconnaissance et de r paration. C'est une c sure mais cela ne peut pas  tre

un terme définitif. Lorsque des dispositifs de réparation sont mis en place, on ne peut pas dire « on ferme ». Le risque serait que des victimes qui se rendent compte du bien-fondé de leur action se présentent trop tard, qu'elles soient forcloses, qu'elles ne puissent plus obtenir de réparation. La même chose se passe avec la Commission d'indemnisation des spoliations pour les personnes de confessions juives à la fin des années 1990. Cette commission est encore active aujourd'hui. Il faudra revoir l'organisation de la CRR mais il faudra laisser un dispositif pérenne, plus léger, et maintenir un dispositif de recueil des demandes, d'instruction et de recommandations. Je conseille à cet égard de conserver le nom de la structure.

**Valentine Buck :** Une question se pose sur la possibilité de maintenir sur la durée une structure fonctionnant de manière dérogatoire au droit commun (absence de preuve, se fonder sur la vraisemblance du récit etc). Cela s'explique et se justifie dans un contexte post-CIASE mais est-ce que cela perdurer dans le temps ?

**Jean-Marc Sauvé :** Mon inquiétude est contraire, si l'on se base sur les règles du droit commun de la responsabilité, cela serait une cassure majeure avec le travail de la CRR, et de nombreuses victimes n'obtiendraient pas réparation, faute de preuve judiciaire alors que leurs récits apparaissent vraisemblables. Il faut absolument maintenir ce dispositif sur la durée et ne pas laisser les diocèses et les congrégations gérer elles-mêmes les demandes des victimes, ce serait un grave retour en arrière et mettrait l'Eglise en risque par rapport à des victimes déboutées faute de preuve mais dont les récits sont avérés. Il est naturel que les avocats souhaitent revenir aux règles du droit commun de la responsabilité civile mais le dispositif inventé et mis en place par la CRR a fait ses preuves et fonctionne.

**Antoine Garapon :** Une idée serait d'ouvrir notre processus de justice restaurative à d'autres structures, d'autres domaines où il y a de nombreuses victimes d'abus sexuels, telles les fédérations sportives, la culture, ou l'éducation nationale.

**Jean-Marc Sauvé :** Effectivement, ce problème des abus sexuels concerne la société dans son entièreté. Je pensais qu'après la remise de notre rapport, la société civile allait s'intéresser également aux centaines de milliers de victimes hors du contexte de l'Eglise catholique. Je pense que cela reste à faire. Le rapport de la CIASE mentionnait ces chiffres : 180 000 victimes dans l'éducation nationale, 100 000 dans les accueils de mineurs, 100 000 dans les fédérations sportives, etc. Un de mes regrets est que le législateur ne se soit pas saisi de cette problématique et n'ait pas créé un fonds d'indemnisation pour les victimes d'abus sexuels en général.

**Antoine Garapon :** Nous espérons que le travail de la CRR pourra contribuer à faire changer les choses, nous pensons faire un état des lieux de ce que nous avons constaté dans la réalité des accompagnements des personnes victimes, par le moyen de rapports écrits.

**Jean-Marc Sauvé :** Je ne peux que vous conseiller de rendre compte de ce que vous avez fait. Dans un premier temps, il a fallu faire la lumière sur ce qu'il s'était passé, ce fut le rôle de la CIASE. Puis l'Eglise a poursuivi avec la création de la CRR et de l'Inirr. Aucune autre institution française ne l'a fait. Cela doit s'inscrire à l'actif de l'Eglise catholique. Maintenant, il est nécessaire d'étudier les raisons pour lesquelles nous en sommes arrivés là et les mesures à mettre en place pour changer les choses. Je vous encourage vivement à rendre compte de ce que vous avez fait, à tirer des analyses et des constats à partir de votre expérience. Il est nécessaire que l'Eglise en tire des conséquences, notamment pour la formation des clercs. La mise en place des 9 groupes de travail à la suite de la remise du rapport de la CIASE, composés de clercs, de religieux et de victimes allait dans ce sens. Cependant, le résultat est très décevant après l'assemblée générale de la Conférence des Evêques de mars 2023 où aucune des recommandations de ces groupes n'a été votée. Rendre compte de votre expérience pour faire avancer la connaissance et la réflexion est donc très important.



# Entretien

avec **Sœur Bénédicte Rivoire**, Prieure des Petites Sœurs du Sacré Cœur

## **Comment la spiritualité de Charles de Foucauld aide-t-elle votre congrégation à mieux faire face aux risques d'abus ?**

Je dirai plutôt que la spiritualité de Charles de Foucauld nous aide à éviter ce qui ailleurs a pu s'élaborer en un véritable système, basé sur la triade - cléricalisme, défaut d'altérité et entre-soi, conception morale perverse - car elle est fondée sur l'altérité. L'autre est d'abord un frère ou une sœur à rencontrer dans sa différence.

Le mystère de la Visitation est central pour Charles de Foucauld, c'est notre modèle de mission. Il nous invite à être éveillé à ce que chacun porte dans sa différence, à accueillir ce que l'autre nous révèle de nous-même, de notre propre foi. Comme Elisabeth quand elle dit à Marie « béni soit le fruit de tes entrailles ». Cela nous met dans une posture de frère, de sœur, et pas au-dessus.

Par ailleurs, il y a des éléments concrets dans notre mode de vie, liés à la spiritualité de Nazareth propre à Charles de Foucauld qui jouent un rôle important : l'habitat - avec des petites fraternités au cœur du monde, des quartiers, qui sont des lieux de prière et de rencontres, qui nous donne de vivre la proximité avec nos voisins et d'être quelques-uns, quelques-unes parmi les autres, sans séparation, sans être mis à part -, l'absence d'habit religieux, l'absence d'œuvre, le fait de travailler, d'être immergées dans la société civile, de partager ce que vivent les gens au quotidien, de subvenir à nos besoins. Également la simplicité de vie, dans la façon de prier (que notre prière soit accessible à ceux qui viennent chez nous), dans nos formes liturgiques (il n'y a pas trop de fioritures à ce niveau), dans le rapport au sacré (on peut célébrer l'Eucharistie autour d'une table par exemple). Et aussi le fait de s'appeler par nos prénoms et de se faire appeler ainsi, sans ajouter, le « ma sœur, mon frère, mon père », peut limiter une posture de domination, de surplomb.

Autant d'éléments, sans trop de clinquant, de relief ou de visibilité, qui limitent notamment les phénomènes de séduction, et contribuent, je crois, à nous prémunir du risque d'emprise et d'abus.

Vous évoquiez les conditions d'une saine fraternité... elle est toujours à chercher et ça ne marche pas toujours. De façon concrète, lorsque l'on vit en petit nombre, comme le désirait Charles de Foucauld, on est sous le regard des autres au quotidien et on ne peut pas se cacher très longtemps. On est renvoyé à ses propres faiblesses, son histoire affective, ses blessures. Si l'on n'accepte pas de travailler sur cela, de mettre les mots dessus, de voir l'impact que cela peut avoir sur nos frères, nos sœurs il y a quelque chose de la vie fraternelle qui ne se construit pas. Charles de Foucauld, à travers ce qu'il a vécu, nous a laissé

en héritage une invitation au dialogue : Dieu se révèle à l'humanité à travers une parole qui se donne et s'écoute. Et cela vaut aussi pour la vie entre nous. La circulation de la parole est une autre clé d'une vie fraternelle saine.

Je n'ai pas eu connaissance de cas d'agression sexuelle au sein de la famille religieuse de Charles de Foucauld mais, ce serait illusoire d'imaginer que cela ne puisse pas arriver. Je ne pense pas qu'une spiritualité en elle-même puisse empêcher la survenue d'abus. Dans la spiritualité foucauldienne, la place de l'amitié et donc de l'affectivité est grande...et on sait bien les dégâts que peut faire une affectivité non ajustée.

## **L'utilisation dévoyée de la Parole biblique a contribué au phénomène d'emprise («cf. «les bons fruits»). Pouvons-nous en tirer des leçons en termes de formation ?**

Dans le rapport du groupe de travail « bon arbre, bon fruit » de la Corref, on voit que la Parole biblique a été utilisée, pervertie, dévoyée, pour justifier des fondateurs ou des systèmes mis en place. Dans d'autres situations elle a été utilisée comme *parole magique*, favorisant une manipulation des personnes.

Mais au-delà de la Parole biblique, c'est la question de la parole elle-même qui se joue. Un des enjeux dans la formation est d'aller à la rencontre de sa propre parole. Connaissance de Dieu et connaissance de soi vont de pair. La parole personnelle qui dit qui *je suis, ce que je pense, qui sait dire oui, qui sait dire non*, n'est pas acquise. Elle demande beaucoup de travail, de dialogue - tant pour la Parole de Dieu que pour la parole fraternelle au sein d'une communauté -, en sorte de pouvoir énoncer une parole vraie et aussi de pouvoir articuler son « je » avec le « nous » communautaire.

Si la parole biblique ou celles de nos frères et sœurs ne viennent pas nous déplacer intérieurement, on peut se poser des questions.

En termes de formation, on fait souvent attention à la découverte des Ecritures aux étapes de la formation initiale, mais peut-être faudrait-il être plus vigilant tout au long de la vie religieuse à entretenir cette connaissance, qui ne peut pas être optionnelle.

## **Votre congrégation est construite à la fois sur une vie contemplative ouverte et une vie reliée et dédiée aux autres. Le fait de ne pas être un ordre conventuel prémunit-il des risques de dérives et d'abus ?**

Cela peut protéger d'un effet système. Deux choses peuvent nous aider face aux dérives : la première est d'être

reliées aux autres, ouvertes sur l'extérieur, donc un autre regard que le nôtre sur ce que l'on vit est possible. La seconde est notre petite taille qui fait que l'on a besoin des autres pour vivre, et cela ne date pas d'aujourd'hui. Notre vulnérabilité, notre fragilité fait partie de la vie et de la conscience de la Congrégation. Il y a un article central dans nos Constitutions qui dit : «*Elles font du salut des hommes l'œuvre de leur vie, en se laissant sauver elles-mêmes, avec un peuple en marche, dans la conscience des liens profonds qui unissent tous les hommes entre eux dans le Christ*».

Ce point est essentiel : nous avons besoin d'être sauvés, sauvés par les autres. Le premier lieu où cela se vit est la communauté. Ce travail d'acceptation de notre vulnérabilité fait partie des préconisations issues de la dernière AG de la Corref.

Le revers de la médaille, c'est aussi notre petite taille avec le risque du *cumul des casquettes*, de répétition excessive des mandats, et de ne plus réunir toutes les conditions permettant l'exercice de contre-pouvoir réel, respectant la liberté de chacune, parce que, après tout, ça marche bien comme ça ! Et là c'est une porte ouverte à l'emprise, aux abus notamment de pouvoir ou spirituels. Le rapport de la CIASE a éveillé notre attention à ce type de risque et nous a fait prendre des décisions à ce sujet. Les dysfonctionnements institutionnels favorisent les dérives individuelles car il n'y a plus les garde-fous nécessaires.

Il existe en effet un niveau personnel. Qui que nous soyons, comme le souligne Isabelle Le Bourgeois, on est exposé au quotidien à l'abus ordinaire ; ces petits abus dont on n'a pas forcément conscience, que nous pouvons subir ou faire subir. Les deux nous habitent et peuvent nous entraîner plus loin. Cette prise de conscience de l'emprise que nous pouvons subir ou avoir, cette connaissance de nos penes personnelles me semble aujourd'hui un élément important de la formation initiale.... et continue.

### **Votre congrégation a-t-elle eu à faire face à des cas d'abus ou de crimes sexuels ? quels enseignements avez-vous tiré de ces cas et de leur traitement ?**

Je n'ai pas eu connaissance à ce jour de crimes sexuels mais en écoutant certaines histoires, il y a des situations évocatrices d'emprise ou d'abus spirituel, de pouvoir. Nous avons essayé de travailler ce sujet en Assemblée en relisant notre vie dans la Fraternité sous cet angle-là, et pour éveiller les consciences aux risques d'emprise dans la vie ordinaire.

### **En tant que Prieure générale des Petites Sœurs du Sacré Cœur le choc des révélations du rapport Sauvé/CIASE a-t-il eu un impact sur la manière dont vous abordez l'accompagnement des vocations et la formation ?**

L'invitation à l'ouverture sur l'extérieur, la confrontation à l'altérité, la formation avec d'autres sont déjà présents dans le parcours de formation. Par exemple, cela fait déjà un moment que dès les premières étapes de formation, il y a un accompagnement spirituel extérieur. Y compris

pendant le noviciat. Un accompagnement psychologique extérieur est aussi proposé très facilement.

Quand on vit dans des petites communautés – à trois ou quatre – il faut se connaître vraiment pour pouvoir durer et les difficultés personnelles se révèlent assez rapidement.

Pour revenir au choc du rapport Sauvé, cela a renforcé l'idée que cet accompagnement et ce travail sur soi n'étaient pas optionnels.

La chose nouvelle, post CIASE, est d'approfondir ce qui tourne autour de l'emprise et les conditions d'accueil des candidates.

Il y aura aussi à mettre en place les préconisations et règles de bonne pratique votées à l'Assemblée générale de la Corref, pour celles qui nous concernent le plus.

### **Jean-Marc Sauvé - président de la CIASE - évoquait «l'empêchement d'être» pour les victimes de crimes ou d'abus sexuels. Cet empêchement d'être vous touche-t-il particulièrement en tant que chrétienne et croyante ?**

C'est d'abord en tant que personne que j'ai été touchée par le rapport de la CIASE.

Ce fut une vraie sidération et une énorme colère. Comme chrétienne, réaliser que cela a eu lieu au sein de l'Église, au cours de sacrements, en détournant la Parole et en imposant le silence...

En découvrant cela, à dire vrai ce n'est pas le goût de l'Évangile que j'ai perdu mais plutôt le goût de certains sacrements...

### **Êtes-vous confiante pour l'avenir de l'Église ? A-t-elle désormais vraiment pris toute la mesure de la nécessaire prévention en matière d'abus ?**

Je dirais plutôt que ce n'est que le début d'une profonde réforme, du moins je l'espère.

Il y a une mise en route, les choses bougent, mais ce n'est que le début et les résistances sont là. Le rapport de la CIASE a soulevé le couvercle, la lumière commence à se faire, mais elle est difficile à accueillir pour beaucoup.

En ce qui concerne l'avenir de l'Église : pour moi, l'Église c'est d'abord le corps du Christ et le peuple de Dieu qui la constitue. Tous ces femmes et ces hommes qui peinent au quotidien, essayant de vivre l'Évangile, dans la discrétion et la fidélité, comme la veuve de l'Évangile, et qui nous révèlent quelque chose du Royaume de Dieu.

Quant à l'Église institutionnelle... le signe d'espérance c'est la démarche synodale et ce qui a commencé à se mettre en place dans les diocèses. À cet égard, observons les choses qui bougent déjà, ainsi des initiatives telles que Promesses d'Église.

Je crois que c'est le Peuple de Dieu qui va aider l'Église institutionnelle à se transformer, à faire le nécessaire passage que la situation exige.



**La place des femmes - religieuses et laïques - est-elle suffisamment reconnue en Église ? Leur donner davantage de responsabilités et de place effective dans la gouvernance et l'Institution ecclésiale contribuerait-il entre autres à réduire les risques d'abus ?**

Se pose ici de manière plus large la question de l'altérité. Ce qui est en jeu c'est la place des femmes et des hommes dans l'Église, pas l'un sans l'autre, et quel que soit son état de vie.

Cette place de chacun, du Peuple de Dieu dans son ensemble, n'est pas assez manifestée et équilibrée aujourd'hui dans l'Église, à ses différents niveaux. Cela demande de tous un changement de mentalité, de regard qui prendra du temps.

**Quel est votre point de vue quant à la démarche inédite de justice restaurative ou réparatrice mise en œuvre par la Commission Reconnaissance et Réparation ? faut-il que la mission de la CRR se poursuive ?**

Cette démarche a d'abord été pensée de façon concomitante avec le travail de la CIASE, au sein d'un groupe de travail diversifié au sein de la Corref auquel participaient notamment des personnes ayant été victimes d'agressions sexuelles dans l'Église. Ce groupe s'est inspiré du modèle de justice réparatrice, utilisé par la justice anglaise en cas d'erreurs médicales pour aboutir après la parution du rapport de la CIASE à la création de la CRR.

Il y a là une proposition forte d'une nouvelle forme de justice, « un tiers de justice » qui n'existait pas et qu'il a fallu inventer, adapter à l'impensable. C'est une démarche vraiment éthique.

Ce qui est essentiel c'est de partir de la parole des personnes qui ont été victimes, de ce qu'elles ont vécu, et pas simplement de l'acte commis. Ce tiers de justice remet la personne victime au centre et la rend « actrice » à nouveau. C'est aussi une nouvelle forme de justice qui se découvre elle-même au fur et à mesure de l'expérience qui en est faite.

Pour les instituts, au-delà des difficultés qu'il peut y avoir dans une forme de justice qui en est à ses débuts, c'est un soutien important, tant dans le processus de réparation vis-à-vis des personnes victimes que dans cet exigeant travail de reconnaissance et d'acceptation par tous de ce qui s'est vécu au sein de la congrégation.

Cette mission de la CRR est précieuse et il est difficilement pensable de fermer la commission tant qu'il y aura des personnes qui feront appel à elle. Et vu le nombre de personnes victimes potentielles...

Je trouverais très pertinent que l'expérience de la CRR puisse se déployer ailleurs dans la société civile, là où aujourd'hui, pour le même type de crimes il n'y a plus de justice possible.

**Face au choc des crimes et abus comment avez-vous réussi à garder le «goût de l'Évangile» ?**

Je dois préciser tout d'abord que je n'ai pas eu à accompagner personnellement quelqu'un ayant vécu cela, donc l'impact n'est pas le même.

Le goût de l'Évangile il est donné, il est à recevoir, il n'est pas toujours là. Tout ce qui s'est joué est une falsification de l'Évangile. Le chemin de vie qu'il offre s'est transformé en arrêt de mort.

Le goût de l'Évangile, il a le goût de l'autre pour reprendre une expression d'Elena Lasida et, cela, la vie le donne au quotidien, si on veut bien le regarder.

Les Écritures au sens large sont une vraie ressource et m'aident à trouver du sens dans ce que je vis.

On voit bien en lisant « *Comment tuer Jésus ?* » de Philippe Lefebvre comment nos expériences de vie peuvent s'y retrouver et que la Parole de Dieu a quelque chose à nous dire de ce vécu.

Une invitation de plus à ne pas jeter un voile sur les horreurs des abus mais les laisser venir à la lumière pour y répondre et nous laisser interroger par l'Écriture, *par la Parole qui restaure.*

# Entretien

**avec Marie-Jo Thiel, Professeure émérite de l'Université de Strasbourg,  
Faculté de théologie catholique**

Ouvrages récemment publiés :

*Plus forts, car vulnérables ! Quand la vulnérabilité interroge la crise des abus dans l'Église.*  
Avec la contribution de Patrick Goujon. Paris, Salvator, 2023.

*Abus sexuels : écouter, enquêter, prévenir.* Marie-Jo Thiel, Anne Danion-Grilliat, et Frédéric Trautmann (dir.). Presses universitaires de Strasbourg - Collection Chemins d'éthique, 2022.

**Pourquoi la crise des abus sexuels au sein de l'Église et leur dissimulation touche aux fondements mêmes de la vie de l'Église ?**

La vie de l'Église repose sur le Christ mort et ressuscité, sur son message libérateur, ses faits et gestes salvateurs tels qu'ils nous sont rapportés dans les évangiles et plus largement dans les Écritures. Or la crise des abus au sein de l'Église pose tout un pan de l'agir institutionnel en contradiction avec cette Bonne Nouvelle, et de manière scandaleuse, c'est-à-dire en faisant trébucher les croyants. Certes les abus – de pouvoir, de conscience, l'abus psychologique, les agressions sexuelles, le mépris de l'autre... – ont toujours existé. Mais Jésus a dénoncé ceux de son époque et s'est clairement mis du côté des petits, des pauvres, des victimes, au point de s'identifier à ces derniers. Abuser c'est donc « tuer » le Christ lui-même. Couvrir le crime, c'est tenir l'Évangile pour rien. Or l'Église n'existe que pour annoncer l'Évangile.

**Pourquoi de votre point de vue la question doit être traitée dans une perspective théologique et éthique ?**

Si l'interprétation du donné scripturaire, dogmatique, ecclésiologique... conduit à déshumaniser, à violer et violenter, à agresser sexuellement et à tenter d'occulter les forfaits, l'éthique non seulement condamne ces actes, mais renvoie à une recherche causale. En d'autres termes, elle interroge le bien-fondé de cette herméneutique collective, institutionnelle et/ou individuelle. Et dans ce cas on évoquera au besoin des « distorsions cognitives » (utilisation du texte sacré pour (se) justifier un agir répréhensible : par ex. « Jésus aimait les enfants » ...). Si l'éthique interroge ainsi la théologie, celle-ci réciproquement questionne aussi la première sur ses normes et repères de discernement. Plus encore, l'interaction mutuelle se trouve prise dans une perspective systémique historique : bien des « couches » de doctrine se sont surajoutées les unes aux autres pour répondre à des questions concrètes... Mais à un moment donné, cela s'est avéré contreproductif et délétère... La crise des abus illustre à la fois ce moment et ce type de dysfonctionnements en interactions réciproques entre dogmatique, éthique, ecclésiologie, etc.

**Pourquoi dites-vous que la réforme de l'Église doit partir des victimes ?**

Parce qu'il est impossible de parler et de vivre du mystère de Dieu sans entendre les expériences humaines de souffrance qui crient vers le ciel. Or une réforme partant d'en haut est guidée par des perspectives de pouvoir et n'arrive pas à rejoindre les petits, les victimes qui détiennent une part d'expérience que l'élite, les bien-portants, les non-vulnérables... ne soupçonnent même pas et qui manquera alors crucialement à l'élaboration des changements qui s'imposent. Concrètement, cela signifie : prendre conscience de la vulnérabilité à tous les niveaux, et faire preuve de compassion avec toutes les victimes de toutes les souffrances humaines, en les écoutant, car elles seules savent ce qui dysfonctionne dans la mesure où elles l'expérimentent. Elles ne sont pas elles-mêmes en pouvoir de réformer mais elles connaissent les problèmes et les obstacles que les instances de pouvoir souvent ne veulent ni ne peuvent voir. L'enjeu est un vrai changement de regard, une conversion évangélique encore et toujours !

**Que pensez-vous de la démarche inédite de justice restaurative ou réparatrice adoptée par la CRR ?**

Quand les crimes sont particulièrement graves, quand ils fracassent toute la personne dans son intimité, son histoire, ses relations à autrui, le traumatisme est irréparable. Et en même temps, les victimes survivantes sont en quête de réparation, de restauration en particulier par le symbolique dont la parole est la première ressource – et la justice restaurative ou réparatrice doit avoir sa place quand elle est possible et bien préparée en amont –, mais aussi des gestes symboliques dont peuvent faire partie certaines démarches, y compris une indemnisation de *pretium doloris*. La justice pénale (et éventuellement canonique) doit être première mais malgré toutes les promesses de réparation des technologies modernes autour de l'humain réparable, elle ne peut réparer ! Le prendre-soin de la CRR selon ses modalités propres, commençant par la reconnaissance du traumatisme et combinant différentes approches s'avère donc essentiel. Et à encourager ! Aujourd'hui mais aussi demain.

# L'œil du psy

---

## Guillaume Monod

psychiatre, pédopsychiatre, docteur en philosophie, spécialisé en éthique médicale et membre de la CRR

---

Il est difficile de parler de la sexualité dans l'Eglise catholique car le sceau sacramentel du vœu de chasteté la rend honteuse et clandestine. De surcroît, le secret qui l'entoure n'est pas juste de nature négative, proscriptive, destiné à éradiquer un plaisir coupable, il est aussi positif, protecteur, utilisé pour dissimuler le fruit défendu, qui peut être une source inattendue d'élévation spirituelle, mais qui confine parfois au délire pathologique.

Une accusation de «déviance mystico-érotique» prononcée par le Saint-Office ne fait que souligner le secret – caché au grand jour – de la continuité psychique entre la mystique et l'éros, qui forme avec la philia et l'agapè une autre trinité spirituelle. Mais la vraie raison de l'interdit qui touche cet éros n'est pas tant sa proximité avec l'extase mystique que sa nature incestueuse, plus précisément d'inceste du second type. Les dérives sexuelles dans l'Eglise se font entre des frères et sœurs de cœur et de sacrements, si ce n'est de lait. Et bien souvent, ils et elles partagent et font circuler dans une «grande famille» les mêmes partenaires sexuels.

La transgression est autant juridique que théologique. La conspiration autour de ces actes furtifs, à peine cachés derrière un mince verni d'extase spirituelle, conduit à une dérive hérétique, qui finit par se structurer sur le même modèle d'organisation sociale que celui des cultes à mystères de l'Antiquité. Un petit nombre d'initiés s'unissent pour protéger leur confrérie clandestine et leurs savoirs ésotériques, afin de faire fructifier leurs bénéfices personnels. La seule faute à garder impérativement secrète n'est pas la transgression des dogmes sacrés, mais le fait d'avoir laissé entrer le loup de l'hérésie dans la bergerie des fidèles.

S'enfermant chaque jour un peu plus dans leur dérive quasi-païenne, mentant constamment aux autres, ces sectateurs incestueux finissent par se mentir à eux-mêmes. Peu à peu, ils en arrivent même à se convaincre que leur impunité n'est pas le fait d'une conspiration du silence, mais est la preuve de la divinité de leur être. Peu à peu, le secret initiatique du prêtre hérétique devient un délire narcissique et paranoïaque. L'extase de l'union divine n'est plus le but ultime de la pratique religieuse, elle en devient son fondement. Dans un délire psychiatrique mégalomane et incestueux, il n'est plus seulement le fils chéri de la divinité, il est avant tout celui qui l'engrosse; il est simultanément son propre père et son propre enfant ; il ne reçoit pas la vie, il la donne. Les mensonges prononcés pour justifier la déviance mystico-érotique deviennent des vérités à part entière, et l'initié éprouve dans sa chair la jouissance ultime du mythe génogonique d'autoengendrement.

Le danger du secret est qu'il crée les conditions nécessaires et suffisantes pour initier aux déviances sexuelles celles et ceux que cela fascine, parfois jusqu'à les rendre fous. La sexualité, banale émanation de la physiologie humaine, ne devient transgression, hérésie ou délire, que lorsqu'elle devient secrète, car cette mise au secret empêche sa régulation. Paradoxalement, les interdictions de parler, de penser et d'acter la sexualité ne l'entravent pas, mais peuvent la libérer parfois de manière toxique.

# Regards croisés : Canada

**Jean-Guy Nadeau**, Professeur honoraire de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal et auteur de *Une profonde blessure: Les abus sexuels dans l'Église catholique* (Mediaspaul 2020).  
Interview par Anne de Richecour

**Vous dites que « le silence des victimes ne dépend pas d'abord des victimes », que voulez-vous dire ?**

Oui tout à fait. Ce n'est pas nouveau que les victimes parlent. Elle parlent depuis longtemps, mais on ne les écoutait pas. Les individus en responsabilité ne les écoutaient pas non plus, je pense en particulier aux supérieurs des agresseurs. El Pais vient de révéler, à travers le journal d'un Jésuite décédé (Alfonso Pedrajas) que huit de ses supérieurs provinciaux auraient été au courant de ses actes de prédateur sur mineurs et l'auraient laissé agir. Alors que, dans un autre cas, le Jésuite Pedro Lima s'est fait expulser de la Société de Jésus pour avoir dénoncé des abus de ses confrères. Or, ces faits sont relativement récents, mais cela a été la manière habituelle de faire dans les communautés et l'Église durant toutes ces années. On a imposé le silence. Le silence des victimes a tout autant d'explications sociales que psychologiques <sup>[1]</sup>.

Les victimes peuvent parler quand elles sont prêtes mais il faut les bonnes conditions pour ouvrir la parole. Par exemple favoriser la rencontre avec des personnes prêtes et habiles à écouter, leur offrir la chance d'avoir quelqu'un de leur côté pour en parler. Les victimes ou survivants ont besoin de ces alliés qu'ils n'ont jamais eus au fil des décennies. Alliés d'autant plus nécessaires que la parole des victimes est habitée de honte. Cette asymétrie de pouvoir ou de statut empêche les victimes de parler. Il y a une inégalité de position, de rapport de force et les victimes ont plus honte que leur agresseur. Cette culpabilité leur a été transmise pendant leur enfance car les enfants croient les adultes, surtout les adultes en autorité. Alors vous imaginez la culpabilité face à un prêtre qui tient les clés du ciel et de l'enfer. Et l'emprise de celui-ci. Quel pouvoir !

**Pourquoi la Ciase n'a-t-elle pas essaimé ailleurs ?**

La CRR et avant elle la Ciase s'inscrivent dans une filiation très longue de ceux et celles qui militent depuis des années pour faire la lumière et la vérité, savoir, comprendre, agir et réparer. Des prêtres ont été du côté des victimes. C'est grâce à Véronique Margron qu'on a eu la Ciase. La Ciase a participé à rendre ces crimes publics, comme les medias, internet et les collectifs de victimes. Quand les faits sont devenus publics, quand on est sorti

de l'entre-soi, les autorités ont été obligées d'entendre, de réagir et de prendre des mesures.

La Ciase a été un tiers. Le Pape veut faire la vérité mais je crois qu'il veut aussi garder le contrôle. C'est peut-être pour cela qu'il ne recommande pas aux autres pays de faire comme en France. Une partie de l'Église ne veut pas d'enquêtes, pas de Ciase, et souhaite continuer de traiter ça « entre soi ».

**La CRR se positionne en tiers indépendant, est-ce la bonne posture ?**

A Montréal je fais partie du Centre de service de la justice restaurative et nous sommes aussi une structure tierce entre les victimes et les agresseurs. En tant que pasteurs, les prêtres pourraient ou devraient pouvoir remplir la mission de la CRR, mais historiquement ils ont clairement renoncé à ce rôle et je ne vois pas pourquoi cela se passerait mieux aujourd'hui. D'une part parce que peu encore semblent saisir le drame de victimes. Mais surtout à cause de leur perte de crédibilité. Comment une victime peut-elle se sentir devant les compagnons de celui qui a abusé d'elle ou qui ont couvert les abus ? Les communautés ont encore tout pouvoir devant la victime, alors le tiers entre la personne victime et les congrégations rétablit un certain équilibre. Il faut laisser à un tiers le rôle de faire la part des choses.

**La CRR reconnaît la parole de la victime mais n'exige pas de preuves, qu'en pensez-vous ?**

Dans l'Évangile il n'y a pas de preuve, notre foi repose sur des récits. C'est la même dynamique, des gens ont raconté et on les a crus. On n'a aucune preuve non plus de la résurrection du Christ. Nous croyons. Or, le pape François et plusieurs autres ont parfois identifié les victimes au Crucifié.

<sup>[1]</sup> Jean Guy Nadeau, « Entre le silence et la parole des victimes, un long combat », dans D. Oubriant et G. Vallière Luhache, dir., *Le viol : un crime contre l'humanité de l'autre*, Paris, L'Harmattan, 2023, p.107-124.

## **La réparation financière est beaucoup plus faible en France qu'au Canada**

Dans les années 1950 et 1960, des évêques achetaient le silence des parents. Pour les communautés, je ne sais pas. Ils ont en quelque sorte été les premiers à introduire l'argent dans ce drame. Aujourd'hui, celui-ci joue une autre fonction, de réparation et non de silence et d'oppression.

Au Québec, il y a une énorme différence, les poursuites sont collectives et les victimes parlent seulement à leur avocat. Certaines réussissent à rencontrer leur évêque, mais c'est très rare. Tout se passe derrière des portes closes, la parole ne circule pas, la reconnaissance n'est que financière. C'est du coup beaucoup moins réparateur pour la victime. Il n'y a pas de dialogue, tout se passe entre avocats et, sauf exceptions, le nom des victimes n'est même pas connu du diocèse ou des communautés. Les avocats n'ont pas non plus à faire la preuve des agressions car ce ne sont pas les individus qui sont accusés mais les communautés religieuses ou les diocèses. Il faut seulement prouver que ceux-ci ont laissé agir les perpétrateurs — ce qui est de notoriété aujourd'hui. Les agressions elles-mêmes n'ont pas à être prouvées et les quelques vérifications sont basées sur leur vraisemblance. Le plus souvent cela donne lieu à un accord entre avocats des parties hors cour de justice. Les compagnies d'assurance payent une partie des montants qui sont beaucoup plus élevés qu'en France mais l'impact des paiements reste important sur les communautés. L'argent ne répare évidemment pas. Nul ne le peut vraiment. Mais il signe une reconnaissance des faits, aussi bien des agressions que des mauvais traitements des victimes suite à ceux-ci et jusqu'à aujourd'hui. Non pas seulement une mauvaise gestion des affaires, mais des malversations accumulées au fil des ans.

La démarche de la CRR m'apparaît plus complète et réparatrice pour la victime. La victime vit un drame avec Dieu quand un prêtre abuse d'elle. Les avocats n'agissent pas sur ce plan, alors que la CRR permet aux victimes d'en parler. La réparation passe par la parole ainsi que par la reconnaissance de l'abus spirituel. La parole et son écoute sont aussi nécessaires que la réparation financière. Je préciserais même : une écoute attentive. Une écoute troublée.

### **Dans votre livre *Une profonde blessure*, vous parlez du pardon, signalant que l'Évangile ne tient pas un discours univoque sur celui-ci.**

Je réagis en effet vivement à l'injonction du pardon que l'on prêche aux victimes. D'une part, cette injonction contribue à culpabiliser les victimes qui ne peuvent pas pardonner ou qui refusent de le faire, alors qu'il y a plusieurs raisons valables de ne pas pardonner. Par exemple, le sacrement du pardon exige trois conditions de la part du pécheur: l'aveu sincère, le ferme propos sérieux et la réparation. Si l'une de ces conditions n'est pas satisfaite, le prêtre peut refuser l'absolution au nom de Dieu. Et je sais que plusieurs l'ont fait. Mais les victimes, elles, seraient obligées de pardonner sans que soient satisfaites ces conditions ? Il y a peut-être là erreur.

Ceux qui ont facile le discours sur le pardon devraient aller relire les paraboles de l'Évangile où il arrive souvent que le maître ou le roi, voire l'époux, ne pardonne pas. À mon grand regret. Ou encore Mt 18,6 et Lc, 17,2-3 où est radicalement condamné celui qui scandalise « un de ces petits qui croient en moi ». Or, je le répète, ce ne sont pas que les agresseurs sexuels qui ont scandalisé ces croyants, mais la structure ecclésiale elle-même. Dans bien des textes évangéliques le pardon est conditionnel. Il faut agir pour l'obtenir.

Autre point plus bref sur le pardon. L'injonction au pardon agit souvent comme une injonction au silence des victimes. Mais qu'en est-il du côté des prêtres abuseurs, des supérieurs qui les ont couverts ? Combien de fois les agresseurs ont-ils demandé pardon aux victimes ? Combien de fois leur a-t-on demandé d'avouer leurs fautes, de regretter et de prendre les moyens de ne pas recommencer, de réparer comme le fait la CRR ? Avec le pardon on culpabilise les victimes, c'est un joug de plus sur leur épaule. Cette conception du pardon que les victimes devraient accorder est une faute théologique et pastorale. L'Évangile, comme le sacrement, est plus circonspect sur le pardon.

### **Quelle est la responsabilité institutionnelle des l'Église dans les abus ?**

J'en ai déjà parlé un peu. La responsabilité de l'Église est multiple: principalement de ne pas avoir écouté les enfants et leurs parents, et d'avoir laissé faire alors qu'elle prêchait en même temps la chasteté et la continence qui sont des points centraux de la morale qu'on prétendait inculquer aux jeunes. Il y avait là tellement d'hypocrisie. Cette responsabilité perdure aujourd'hui dans bien des discours théologiques décrochés de la réalité humaine et qu'on refuse mordicus de revoir.

Il y a aussi une responsabilité de maltraitance d'enfants quasi systématique. Non seulement par les agresseurs mais par ceux qui les ont couverts. Qui ont toujours préféré un prêtre à un enfant. Or ces enfants ont grandi, la plupart ont survécu. Ils ont gardé les impacts de ces maltraitements. Je parle toujours de maltraitements au pluriel car il y eu répétitions et répétitions. Un refus de voir. Une obstination à ne pas voir. Un refus d'entendre. Une disqualification de la parole et de l'être blessé. Les pasteurs se sont comportés en mercenaires et ont abandonné leurs fidèles quand ils ne les ont pas eux-mêmes exclus de la communauté et souvent même de l'amour de Dieu. Comment un enfant vivant de tels abus et une telle confusion bien entretenue par l'adulte pouvait-il croire que Dieu l'aimait ? Croire qu'il comptait aux yeux de Dieu ? C'est cela que nous devons réparer autant que possible. Ou tout simplement « payer pour » comme on dit chez nous.

Ce ne sont donc pas seulement des actes d'agression et leurs impacts qu'il faut reconnaître et réparer, mais des années de maltraitements. Des années de refus acharné de venir en aide à des personnes en détresse, à des personnes en danger, danger physique et psychologique aussi bien que spirituel et religieux.

J'ai peine à le dire car j'ai enseigné la théologie durant plus de 30 ans. Cette histoire d'abus répétés et entretenus, cet aveuglement, ce refus de prendre soin disqualifient la théologie, la liturgie, voire l'Évangile lui-même sur lequel ils se prétendent fondés. On aura bradé l'Évangile pour sauver l'Église, ou simplement par manque d'humanité. Mais quels sont donc les

fondements de ces agirs passés... et encore actuels? Heureusement ce qu'il nous reste d'Église du Christ est en train de réagir, souvent provoqué par le monde avec lequel Vatican II appelait au dialogue. Péniblement, mais tout de même un peu. Il me semble que la CRR s'inscrit bien dans cet effort, exigeant mais porteur.

# Regards croisés : Belgique

---

**En 2021, un protocole a été mis en place par les Evêques et les Supérieurs Majeurs de Belgique pour le fonctionnement du point de contact unique. Communiquer un comportement sexuel transgressif dans un contexte pastoral. En voici les points essentiels.**

---

## **Communiquer des abus comme mission**

La loi impose de signaler l'abus et la maltraitance d'un mineur ou d'une personne vulnérable ou un soupçon de ce type de conduite aux services de la Justice. L'Église est consciente que le signalement d'un comportement sexuel transgressif n'est pas une tâche facile et que pour la victime, communiquer une plainte est un grand pas à franchir qui demande généralement beaucoup de courage et d'énergie. Nous voulons dès lors en tant qu'Église inviter, encourager et aider tous ceux qui hésitent à franchir ce pas.

En cas de prescription claire ou lorsque la Justice ne peut plus intervenir, le point de contact de l'Église agira conformément aux règles du présent protocole. Celui-ci s'applique également dans le cas où l'auteur est acquitté ou que l'affaire est classée sans suite par la Justice.

## **Qu'est-ce que le point de contact unique ?**

Depuis 2021, les diocèses francophones et la Conférence des Religieux et des Religieuses en Belgique (COREB) travaillent avec un point de contact unique pour le signalement des comportements sexuellement transgressifs de mineurs et de personnes vulnérables dans un contexte pastoral.

Le point de contact unique est composé de collaborateurs sous la conduite d'un coordinateur, avec diverses expériences professionnelles dans les soins de santé mentale, dans le monde juridique et canonique et dans les services sociaux. Les diocèses et la COREB ont chacun un représentant au sein du point de contact unique.

Les membres du point de contact unique travaillent ensemble dans un contexte multidisciplinaire. Ils sont liés par les règles du secret professionnel. Ils accomplissent leur fonction indépendamment de l'Évêque ou du Supérieur religieux concerné. Le point de contact peut aussi toujours faire appel au président et au secrétaire de la Fondation *Dignity*, une fondation d'utilité publique créée pour représenter l'Église (les Évêques et les Supérieurs Majeurs des Congrégations et ordres religieux), dans les dossiers de comportement sexuel transgressif. Cette dernière, peut faire des propositions de mesures de réparations appropriées au nom de l'Église, toujours du point de vue des victimes, bien sûr.

Liés au point de contact unique, chaque diocèse et la COREB disposent d'une antenne locale pour les plaintes de comportement sexuel transgressif à l'égard de mineurs et de personnes vulnérables, dans un contexte pastoral.

Tous les Évêques et Supérieurs Majeurs des Congrégations et ordres religieux, s'engagent à transmettre toutes les communications d'abus sexuels à l'égard de mineurs et de personnes vulnérables au point de contact unique. Ils s'engagent également à ne pas conclure de transaction avec les victimes sans le consentement du point de contact unique ou de la *Fondation Dignity*.

## **Qui peut s'adresser au point de contact et comment ?**

Toute personne, quel que soit son âge, victime, récemment ou dans le passé, d'abus sexuel ou de comportement transgressif dans une relation pastorale,

peut s'adresser au point de contact unique. Cette possibilité s'applique également à ceux qui ont été témoins, abuseurs ou soupçonnés d'abus sexuels ou de comportements transgressifs dans une relation pastorale.

Cela peut également concerner toute personne qui a connaissance ou un soupçon raisonnable de tels faits.

La plainte peut porter sur des faits, des comportements ou des déclarations répréhensibles, ainsi que sur la manière dont les responsables ecclésiastiques les ont traités. Il peut s'agir de faits prescrits ou non. Cela peut également concerner des faits dont la victime ou l'abuseur est déjà décédé.

### **L'accessibilité, la confidentialité et le sentiment de sécurité**

L'accessibilité, la confidentialité et le sentiment de sécurité sont des principes de fonctionnement importants du point de contact unique. Il n'est pas facile pour les victimes de parler pour la première fois ou de répéter ce qu'elles ont vécu. Leur décision d'en parler mérite respect et attention. C'est pourquoi la première personne avec laquelle le plaignant entre en contact doit être capable d'écouter attentivement. Elle tient compte du fait qu'il peut falloir beaucoup d'efforts pour raconter ce qui a été vécu de manière cohérente et vraisemblable. L'histoire surgit souvent par fragments et l'entretien peut être confus et se dérouler avec difficulté. Les victimes se posent de nombreuses questions. Que vais-je dire ou pas ? Que va-t-il se passer avec mon récit ? Cette conversation m'apporte-t-elle un soulagement ou suis-je encore plus découragé ? Celui qui m'écoute peut-il comprendre ce dont je parle ? Qu'est-ce que je veux atteindre avec ma plainte ? Va-t-on me croire ? Dois-je donner des preuves ?...

Nous voulons que le plaignant sache et sente que sa plainte est toujours prise au sérieux.

### **PROTOCOLE POUR LE FONCTIONNEMENT DU POINT DE CONTACT UNIQUE ET DES ANTENNES LOCALES**

Le protocole est basé sur la brochure des Évêques et des Supérieurs Majeurs de Belgique, *Une souffrance cachée* de 2012. Dans cette brochure, l'Église donne les lignes directrices de son approche de l'abus sexuel dans une relation pastorale, de la reconnaissance et de la réparation aux victimes de ce type d'abus. Depuis la publication de cette brochure, diverses mesures ont été ajustées, sur base de connaissances approfondies et de l'expérience acquise.

#### **Prise de contact avec le plaignant**

Toute personne qui veut communiquer une plainte, peut prendre contact pour un entretien. On peut se faire accompagner d'une personne de confiance. Chaque communication est traitée de manière

confidentielle. La méthode de travail ultérieure est discutée avec le plaignant.

#### **Contact avec le plaignant**

Le coordinateur du point de contact unique ou la personne de contact de l'antenne locale prend contact dans la semaine avec le plaignant, pour fixer un premier rendez-vous. Référence est faite au présent protocole qui si nécessaire, est expliqué. Le coordinateur informe les membres du point de contact unique et les tient au courant de tout développement ultérieur.

Il informe aussi l'Évêque ou le Supérieur Majeur de la plainte.

Le coordinateur désigne dès que possible le collaborateur qui prendra en charge les entretiens suivants ou recueillera les informations pertinentes au nom du point de contact unique.

#### **L'entretien avec le plaignant**

Un collaborateur note le nom, l'état civil et les coordonnées de la victime, et du plaignant (si ce dernier est une tierce personne). Il note aussi le nom et le statut de l'auteur présumé, la date de la plainte, la période où les faits se sont produits, la nature des faits, le contexte dans lequel ils se sont produits (école, mouvement de jeunesse, ...), l'âge de la victime au moment des faits et de la plainte, les attentes de la victime concernant l'approche de l'abus et les mesures de réparation. Le point de contact unique ou l'antenne locale aide la victime à exprimer ses attentes.

Si le plaignant est une tierce personne, il est important de savoir si la victime est au courant de l'initiative. La personne de contact demande si le point de contact unique ou l'antenne locale peut contacter la victime présumée et comment. Elle demande également si le plaignant souhaite que des tiers (par exemple les responsables d'une paroisse d'une communauté religieuse) soient informés. Le plaignant (éventuellement aussi la personne de confiance présente) reçoit le rapport de la plainte à signer en l'accompagnant de la mention 'lu'.

#### **Recherche d'informations sur l'auteur présumé**

Un collaborateur de l'antenne locale recueille les données concernant l'auteur présumé. Ceci a lieu en collaboration avec le diocèse ou la congrégation religieuse concernés. Si l'auteur présumé est décédé, le collaborateur établit un curriculum vitae sur base d'archives et essaye de trouver le nom des témoins éventuels.

#### **Evaluation de la plainte**

Le coordinateur et les membres du point de contact

unique reçoivent le rapport du premier entretien et évaluent la plainte. Le point de contact unique discute et détermine le déroulement ultérieur de la prise en charge de la plainte. Toutes les étapes suivantes sont consignées dans le dossier. Après cette discussion, ils informent l'Évêque ou le Supérieur de leur évaluation et des étapes prévues.

### **Contact et entretien avec l'auteur 'présumé'**

Conformément au plan par étapes du point de contact unique, un collaborateur invite l'auteur présumé à une première entrevue exploratoire dans laquelle il est confronté avec la plainte. On lui communique qu'il peut être accompagné d'une personne de confiance. Le présent protocole sert de guide et est explicité si nécessaire. L'auteur présumé est également informé qu'il a le droit d'être assisté par un conseiller ou un avocat, tant civilement que selon le droit canon.

### **L'auteur présumé est décédé ou légalement incapable**

Même si l'auteur présumé est décédé ou légalement incapable, le point de contact unique peut proposer des mesures de réparation appropriées pour la victime selon les catégories stipulées dans le *Règlement d'arbitrage*.

### **Évaluation et rapport à l'Évêque ou au Supérieur**

Le coordinateur et tous les membres du point de contact unique reçoivent un rapport des étapes antérieures et évaluent le suivi du dossier.

Ils tiennent l'Évêque ou le Supérieur immédiatement informé de l'analyse et de la prise en charge ultérieure. Ils conseillent éventuellement l'Évêque ou le Supérieur sur d'éventuelles mesures disciplinaires contre l'auteur présumé ou sur les mesures de protection pour la victime. Une suspension préventive de l'auteur présumé peut-être imposée. Cette suspension préventive se poursuit pendant toute la durée de l'enquête. Il ne s'agit pas d'une réduction à l'état laïc ou d'un retrait de la vie religieuse, mais cela peut comprendre une suspension totale ou partielle de toutes les activités pastorales et ecclésiales. Cette suspension doit garantir la sérénité nécessaire à toutes les parties impliquées au cours de l'enquête.

Le point de contact unique vérifie aussi s'il y a des 'victimes secondaires' de l'abus sexuel (partenaire, famille, curé et paroisse de l'auteur présumé/ de la victime, etc.) et informe l'Évêque ou le Supérieur de l'attention nécessaire à ces victimes.

### **Le plaignant est informé de la prise en charge ultérieure**

Le coordinateur garde contact avec le plaignant ou désigne quelqu'un pour le faire. Les décisions et le suivi sont discutés avec le plaignant.

### **Communication à la presse et aux tiers**

Le fait de communiquer ou non via les médias est une question difficile. Une communication explicite ne sert pas toujours l'intérêt du plaignant. Quand cela concerne un auteur présumé, il faut agir avec prudence après discernement. Lors de la suspension préventive, bien sûr publique, un communiqué de presse à l'initiative de l'autorité ecclésiale responsable est toutefois indiqué. Dans le communiqué de presse, on parlera d'auteur présumé et on insistera sur l'importance de la sérénité pendant l'enquête. Une attention est portée aux victimes secondaires ; le fait de les contacter est évalué au cas par cas et fixé en accord avec l'Évêque ou le Supérieur.

### **Communication à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi**

Dès les premiers résultats de l'enquête, l'Évêque ou le Supérieur communique la plainte à la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi*. Pour le volet canonique du dossier, l'Évêque ou le Supérieur suivra le *Vade-mecum* de la *Congrégation pour la doctrine de la foi* du 16 juillet 2020. Le point de contact peut l'y aider. Une copie de la lettre adressée à la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi* et une copie de la réponse de cette dernière sont conservées dans le dossier du point de contact unique. Le plaignant reçoit une preuve de la communication à la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi*. Toute correspondance ultérieure avec la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi* sur l'affaire, est également conservée dans le dossier du point de contact unique.

### **Communication à la Justice et le rôle du point de contact unique**

En cas de véracité suffisamment établie, une communication à la Justice est absolument nécessaire. Aller à la police ou faire une action en Justice peut effrayer la victime, surtout lorsqu'elle doit faire cette étape seule. Le point de contact peut l'accompagner dans ses démarches.

Une copie de la déposition à la police ou en Justice est conservée dans le dossier. Si la victime ne fait pas de déposition à la police ou en Justice, le point de contact prendra lui-même les mesures nécessaires, éventuellement sans mention du nom du plaignant. Le point de contact unique communiquera la plainte au Procureur du Roi du Tribunal de Première Instance du lieu de résidence de l'auteur présumé ou au Procureur fédéral. L'Église veut que la Justice puisse traiter tous les délits et éviter le risque d'autres victimes potentielles.

Dans le cadre de la poursuite de l'auteur présumé par la Justice, le diocèse, la congrégation ou l'ordre religieux peut se constituer partie civile.



## Le soin de la victime

La victime peut obtenir ses droits pour le préjudice subi par le biais de la constitution de partie civile. En plus de cette procédure légale, l'Église peut offrir d'autres mesures de réparation comme un entretien avec la victime et ses proches, une confrontation avec l'auteur de l'infraction, des excuses de la part de l'auteur de l'infraction ou des autorités de l'Église.

L'Église peut également répondre à des demandes spécifiques pour la pastorale. Après une reconnaissance de faits par l'auteur présumé ou après une condamnation par le tribunal, une nouvelle concertation sur la suite du traitement du dossier, aura lieu entre le point de contact unique et la victime.

## La prise en charge de l'abuseur

Durant l'enquête, une suspension préventive est normalement prévue pour l'auteur présumé. Il peut être utile de fournir un accompagnement psychologique ou spirituel à ce dernier.

En cas de condamnation par la Justice ou de convention judiciaire, l'Évêque ou le Supérieur informe la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi*. Cette Congrégation est responsable des procédures canoniques dans l'Église. Elle prononce elle-même la sentence ou elle délègue la décision à l'Évêque, au Supérieur ou à un tribunal canonique local. Dans ces derniers cas, la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi* détermine les modalités de la procédure.

Les Évêques et les Supérieurs de Belgique ont créé un Conseil de supervision pour les conseiller dans l'évaluation et la mise en œuvre des dossiers d'anciens auteurs d'abus sexuels. Les Évêques et les Supérieurs se sont engagés à suivre l'avis du *Conseil de supervision*.

Les mesures préventives restent valables jusqu'au jugement définitif sur une éventuelle sanction canonique. En plus ou après l'exécution des sanctions imposées, l'Évêque ou le Supérieur jugera, au départ de sa responsabilité pastorale et administrative, des tâches et missions que l'abuseur condamné peut encore exercer.

En cas de non-lieu ou d'acquiescement par la Justice belge, l'Évêque ou le Supérieur jugera des mesures éventuelles à prendre au sein de l'Église. Il demandera l'avis du *Conseil de supervision* à cet effet. En cas de faits civilement ou canoniquement prescrits, l'Évêque ou le Supérieur prendra des mesures pour prévenir la répétition des faits. Ils inviteront sérieusement les abuseurs à contribuer financièrement à l'indemnisation de la victime, même si cela ne peut pas être exécuté en droit.

## En plus des mesures mentionnées, les anciens abuseurs ont besoin d'une guidance permanente.

Malgré ce qui s'est passé, ils doivent poursuivre leur vie,

dans un contexte ecclésial ou pastoral ou non, selon la nature des faits et leur situation de vie personnelle. Grâce à leur équipe de soins, les diocèses et la COREB peuvent contribuer à fournir un encadrement approprié et un soutien professionnel à ces personnes. Les autorités ecclésiales peuvent aussi faire appel aux services de la société, par exemple via les centres de psychiatrie forensique.

## Faits clairement frappés de prescription

Concernant les faits civilement prescrits, le point de contact unique cherche à obtenir des formes de reconnaissance de la victime, des excuses de l'abuseur, mais aussi une compensation financière. Les critères pour la compensation financière sont identiques à ceux prévus dans le *Règlement d'arbitrage*. Un accord est recherché lors d'un entretien du point de contact unique avec la victime. Ce dernier est enregistré dans une 'transaction' qui sera signée par les deux parties, à savoir la victime (ou le proche) et l'Évêque ou le Supérieur

La transaction est établie en trois exemplaires dont l'un est destiné à la victime et le second à l'Évêque ou au Supérieur. Le troisième est conservé à la *Fondation Dignity*.

La *Fondation Dignity* transfère la compensation financière à la victime. Si on ne parvient pas à un accord entre la victime et le point de contact unique, on peut demander une conciliation à la *Fondation Dignity*. Même lorsqu'aucune compensation financière n'est versée, les accords sont enregistrés dans une transaction. L'auteur sera suspendu préventivement jusqu'au prononcé par la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi* d'une éventuelle prescription canonique et de sanctions correspondantes.

## L'auteur présumé est décédé

Si l'abuseur est décédé, le point de contact unique traitera les victimes de manière identique aux victimes d'actes prescrits. L'Évêque ou le Supérieur se chargera de reconnaître la victime et de lui présenter des excuses.

## Suicide de la victime

Si la victime s'est suicidée et que ce suicide peut être lié à l'abus sexuel, le *Règlement d'arbitrage* prévoit la possibilité d'une transaction avec le plus proche parent au premier degré, avec une indemnité forfaitaire de 7 000 euros.

## Clôture du dossier et archivage

Le point de contact unique conclut chaque dossier par un rapport final qui montre clairement le suivi du dossier et les mesures prises. Une copie de ce rapport final est conservée à la *Fondation Dignity*. Une autre copie est conservée par le diocèse, la congrégation ou l'ordre religieux de l'abuseur concerné. Le plaignant et l'accusé

sont informés du traitement du dossier. La *Commission interdiocésaine pour la protection des enfants et des jeunes* publie à intervalles réguliers, un rapport anonymisé des dossiers reçus par le point de contact unique et de leur traitement. Ce rapport sera publié. La transparence doit garantir une politique claire et une prévention adéquate.

**Un plaignant ou une victime s'adresse uniquement à la Justice et pas au point de contact unique ni à une antenne locale**

La Justice est compétente pour l'enquête, l'évaluation et éventuellement la sanction des violences sexuelles ou des comportements sexuels transgressifs. Par conséquent, le point de contact unique motivera et aidera les gens à toujours signaler ce genre de crimes à la police ou à la Justice. Dès que le point de contact unique a connaissance d'une plainte à la police ou à la Justice, il en informe l'Évêque ou le Supérieur. Dès que l'autorité ecclésiastique a des informations sur un délit (préssumé), elle peut démarrer sa propre enquête et demander conseil sur l'éventuelle suspension préventive d'un auteur présumé. L'Évêque ou le Supérieur en tant que partie potentiellement lésée, peut demander au Procureur, l'autorisation d'obtenir une copie du dossier judiciaire. En cas de poursuite de l'auteur présumé, le diocèse ou la congrégation ou l'ordre religieux peut se constituer partie civile. On respecte le fait que la victime ou le plaignant ne souhaite pas contacter le diocèse ou la congrégation religieuse. Cependant, tant le point de contact unique que l'autorité ecclésiastique, sont disponibles pour accueillir la victime si elle le souhaite.

# Une question à...

## **Elodie Brian** membre de la CRR

Après 18 ans en entreprise à Londres, dont ces dernières années en tant que directrice financière d'une entreprise britannique de transport, j'ai décidé à l'automne 2021 de consacrer un temps à des engagements associatifs au service de l'Église et de l'éducation. Parallèlement à ma vie professionnelle, je suis membre depuis 2016 du conseil d'administration d'une école anglaise et ai créé en 2017 un groupe scout français à Londres. Dans ce cadre, je me suis formée en matière de «safeguarding» ou protection des personnes vulnérables.

Ainsi, lorsqu'Antoine Garapon m'a contactée à l'automne 2021, il m'a semblé que je pouvais mettre mes compétences au service de la mission de la CRR.

Je suis heureuse d'accomplir cette mission depuis 18 mois. Certes, ce que nous entendons est répugnant, révoltant, affligeant, incompréhensible et parfois décourageant mais c'est aussi un travail d'espérance tourné vers l'avenir et l'occasion de très belles rencontres. A travers notre écoute, notre travail de discernement, les actes de reconnaissance et de réparation que nous accompagnons, nous tâchons de remettre en route, de donner un élan de vie. Le choix des mots est important, ainsi que le choix du rythme et des modalités des rencontres. Chaque situation est différente et nous nous mettons à l'écoute de la victime pour l'aider à discerner et formuler le meilleur moyen d'avancer, qui soit un chemin d'apaisement pour elle avant tout, mais aussi pour les congrégations et leurs supérieurs parfois durement éprouvés. Je suis frappée par les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur autorité, et parfois par leur solitude face à des situations délicates.

Mon expérience de gestion et de direction d'entreprise et d'école m'a aussi permis de participer activement à la mise en place et à l'élaboration progressive de notre fonctionnement interne et de notre gouvernance, et j'ai parfois eu le sentiment de contribuer à la création d'une start-up ! J'apprécie beaucoup notre organisation collégiale, l'appartenance à une équipe compétente et bienveillante, ainsi que les relations de confiance qui se mettent en place avec tous les acteurs de cette démarche de reconnaissance et de réparation.

# Journée commémorative à Issé le 10 juin 2023

---

Il est décédé sans être jugé. Entre 1941 et 1972, le frère de Saint-Gabriel aurait fait environ 170 victimes dans diverses institutions des Pays de la Loire et de Bretagne où il avait été nommé enseignant. Il était passé notamment par Issé, dans le nord de la Loire-Atlantique. Après avoir été accompagnés par la CRR et reconnues victimes par les frères de St Gabriel, le collectif des victimes a organisé une cérémonie mémorielle, samedi 10 juin à Issé. Des victimes de l'école Saint-Louis d'Issé témoignent des faits : « Gabriel Girard, âgé de 42 ans à l'époque, était un homme dynamique et séduisant, qui apportait des méthodes d'enseignement novatrices. Ses élèves étaient de jeunes garçons âgés de 7, 8 et 9 ans. Très rapidement, ces enfants sont devenus les proies de cet agresseur sexuel. Un à un, méthodiquement, il les appelait dans son bureau sous prétexte de corriger leurs devoirs. Il se livrait alors pleinement à son obsession. Il usait de références religieuses telles que le petit Jésus pour abuser sexuellement de ses élèves en toute impunité. Les victimes déclarent que c'était un grand secret entre lui et les enfants, et que s'ils révélaient ce secret, ils étaient menacés de l'enfer. Il faisait preuve d'une grande colère et savait très bien comment nous terroriser tout en passant inaperçu ». Plus de 200 personnes ont participé à l'événement, trois oliviers y ont été plantés et une plaque y a été dévoilée.

---



# Discours à Issé du collectif des victimes d'Issé Loctudy

---

**Mr le Maire, Mr le Député, Monseigneur, Soeur Véronique, Frères Jean, Yvan, Claude et Christian, cher Antoine, Yvette et Vincent, à vous, nos Familles, Mesdames et Messieurs.**

Au nom du Collectif des Victimes d'Issé de Loctudy et d'ailleurs, nous vous remercions pour votre présence, preuve de l'intérêt que vous portez à notre histoire, à notre action présente et à venir. Aussi, nous vous souhaitons la bienvenue à la campagne, dans notre petit village d'Issé.

Pour débiter cette commémoration, nous allons observer un instant de silence à la mémoire de celles et de ceux qui se sont tus et qui nous ont quittés, mais qui auraient pu être ici, parmi nous, à l'intérieur de ce calvaire.....

En ce samedi 10 juin 2023, nous mettons un terme à notre histoire personnelle et collective. Une histoire scabreuse remontant au siècle dernier, des actes immondes, que nous, petits écoliers Isséens, avons vécus. Une sale histoire qui n'aurait jamais dû exister, un instant de vie qui dépasse l'entendement. Des faits qui, cependant vous concernent, et que nous vous transmettons, à vous nos enfants, pour un devoir de mémoire, mais aussi, et surtout, pour un devoir de vigilance dans un monde à la dérive.

Notre histoire a débuté en 1965 avec l'arrivée à l'Ecole Saint Louis d'Issé, d'un instituteur, le Frère Gabriel Girard, 42 ans, nommé par la Congrégation des Frères de Saint Gabriel.

A l'époque, personne ne sait encore que c'est un loup qui vient d'entrer dans une bergerie. Cet homme de confiance, séduisant, beau parleur, est aussi... trompeur... Il est là, au milieu de petits agneaux de 7 ans, 8 ans et 9 ans. Un maître compétent et jovial dans sa façon d'éduquer, mais qui cache sournoisement une perversité extrême...

Et il ne tarde pas à se dévoiler. Mêlées à ses accès de colère, de violence physiques, s'ajoutent des violences morales et sexuelles pour lesquelles il s'affranchit, nous laissant miroiter que c'est la volonté de Jésus qui le fait agir comme cela. Mais tout doit rester secret entre l'homme et l'enfant.

Gabriel Girard est rongé par le vice, par la perversité, sensible à notre ingénuité, à notre naïveté enfantine. Il nous a violés dans notre intimité pendant les cours et possiblement en dehors des cours!

En évitant d'explicitier les détails de ses actes envers nous, nous pouvons affirmer aujourd'hui, que Gabriel Girard a eu la mainmise sur toute notre vie, puisque jamais nous n'en avons parlé. C'était un secret.... D'ailleurs, sachez que pour la plupart d'entre nous, nos épouses et nos enfants n'ont appris notre histoire, qu'en début d'année 2022. Soit plus de 55 ans après les faits !

Et pourtant, durant toutes ces années de silence, combien de larmes ont coulé sur nos joues, combien de cris ont été

étouffés par crainte de troubler la pensée de nos parents, nos familles, nos proches, dans leur confiance envers les gens d'Eglise ? La HONTE ! La voilà la raison de ce si long silence. Un silence si assourdissant qu'il apparaît, pour certains, incompréhensible. Mais chacun d'entre nous sait que cette honte a accompagné chacune de nos vies. Même entre nous, nous n'en parlions pas. C'était un secret d'enfant. Se taire, ne pas parler. C'était aussi un sujet tabou ! Gabriel Girard avait laissé à l'intérieur de chacun d'entre nous, toute son empreinte. Invisible et pourtant, indélébile. Notre silence était son meilleur allié. Aujourd'hui, cette honte nous a quittés, non sans mal pour certains, avec le déni pour d'autres. Mais nous pouvons et devons le crier haut et fort : «La honte a changé de camp !» Notre histoire, avec ce criminel, ne s'est pas uniquement limitée à notre petite école. Car, malheureusement, il a été muté à l'école Tudy de Loctudy dans le Finistère, peu de temps après avoir quitté Issé. Il commettra de nouvelles agressions sexuelles. Cette fois sur des petites filles de 9 ans à 11 ans. D'où la présence de certaines de nos petites sœurs de souffrance, qui ont voulu être avec nous, proches de nous, aujourd'hui.

Dans les années 60-70, la Congrégation des Frères de Saint Gabriel savait qui était Gabriel Girard. Il ne devait, en aucun cas, être confronté à des enfants... Mais elle n'a rien dit! Pire, elle a caché ce pédophile, ce monstre !

Plus de cinquante années ont passé...

Voici, maintenant, le rappel historique qui a généré notre démarche :

Début 2016, c'est suite à « l'affaire Bernard Preynat », du nom de cet ex-prêtre lyonnais ayant agressé sexuellement des dizaines de scouts dont il avait la charge entre les années 1970 et 1990, qu'a été créée la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise (CIASE)

Lors de son Assemblée Générale à Lourdes le 12 novembre 2018, la Conférence des Religieux et Religieuses de France, décide de « la mise en place de cette commission, chargée de faire la lumière sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Eglise catholique depuis 1950, de comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires et de faire des préconisations. »

Le 13 novembre 2018, Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'État, (excusé) accepte, à la demande de la Conférence des Evêques de France (CEF) et de la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF), de constituer et de présider cette commission. Le 20 novembre de cette même année, il reçoit sa lettre de mission signée de la main de Monseigneur Georges Pontier, archevêque de Marseille et président de la CEF, et de Soeur Véronique Margron, présidente de la CORREF, ici présente.

Cette mission s'articule autour de trois grandes phases: l'établissement des faits, la compréhension de ce qui s'est passé et la prévention de la répétition de tels drames.

Dans son rapport, Jean-Marc Sauvé établit le nombre de victimes d'abus sexuels dans l'Eglise à au moins 216 000 mineurs au sein de l'institution depuis les années 50. Un chiffre non exhaustif, qui donne le vertige et qui crée une véritable onde de choc, tellement personne ne s'attendait à un tel ordre de grandeur.

Le 20 Février 2020, lors d'une étape du tour de France de la CIASE qui permet d'écouter des témoignages et d'échanger, Jean-Pierre Fourny, saisi d'un énorme courage, décide de prendre la parole à Nantes. Il témoigne des faits qu'il a vécus à Issé. Son témoignage provoque un choc immense dans l'assemblée !

Aujourd'hui, Jean-Pierre, nous pouvons te le dire : Merci d'avoir trouvé la force de parler. Nous saluons tous ton immense courage et ta ténacité dans ton implication à oeuvrer pour nous tous. Grâce à toi nous avons su libérer notre parole. Oui Jean-Pierre, merci pour ton énorme dévouement...

A Issé, sur 90 victimes potentielles, nous ne sommes malheureusement qu'une quinzaine à lui emboîter le pas vers la reconnaissance de notre calvaire. Pendant ce temps, à l'échelle nationale deux sous-commissions de la CIASE sont créées : l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation (INIRR) présidée par Mme Marie Derain de Vaucresson (excusée) et la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) présidée par Mr Antoine Garapon que nous pouvons ici remercier grandement pour sa présence très active, toujours à nos côtés, malgré certaines critiques nauséabondes...

De notre côté, et grâce à Jean-Pierre, nous rejoignons, à 13, puis à 16 nos amis Vendéens qui se sont unis en Collectif 85, eux aussi victimes d'abus sexuels par des prêtres dans les années 60. Plus nombreux, plus forts, nos voix se font entendre via la presse locale, régionale et nationale. Nous remercions grandement l'ensemble de nos amis vendéens ici présents, et plus particulièrement Jean-René Nicolleau pour la création du site Clocher 85, qui nous a permis de nous informer et d'échanger.

Le moment est alors venu de libérer officiellement notre parole. Nous sommes en février 2022. Avec Mr Garapon, nos premiers échanges démontrent un sentiment de méfiance. Mais son soutien devient de plus en plus évident, malgré quelques instants de tension. « Ce qui prouve la sincérité de nos échanges », avouera le magistrat. .. C'est d'ailleurs avec lui que nous rencontrons les filles à Loctudy, victimes, elle-aussi, d'un certain... Gabriel Girard !

Cette journée dans le Finistère, si pénible fut-elle, tisse des liens entre nous. Ce moment très intense en émotion se renouvelle lorsque la Congrégation des Frères de Saint Gabriel nous convie tous ensemble, en mai 2022, à une journée de reconnaissance des faits de pédocriminalité en son sein, à Saint Laurent sur Sèvre. Surtout ceux commis par Gabriel Girard, que nous dévoilons à une assemblée médusée, pétrifiée, écoeurée... en larmes. Personne n'est indemne !

Claude Marsaud, Provincial de la Congrégation reconnaît officiellement l'ensemble des actes criminels perpétrés

dans les années 60 devant nous, mais aussi devant les Frères de Saint Gabriel venus du monde entier et toute la presse nationale. Car, au niveau national, la Congrégation des FSG est la première Congrégation à reconnaître des faits de pédocriminalité au sein de son institution.

Voici ses paroles :

« Nous, Frères de Saint-Gabriel, reconnaissons et dénonçons tous les actes de violences physiques, psychologiques, morales, sexuelles commis par des Frères de Saint-Gabriel, dans l'exercice de leur métier d'éducateur, d'enseignant, d'animateur, de maître spirituel, qu'ils ont utilisé à des fins personnelles comme un pouvoir et non comme un service et un don d'eux-mêmes. »

Le Frère Jean Friand, ancien provincial et Jean-Pierre Fourny iront jusqu'à déchirer puis brûler l'éloge funèbre et le portrait du pédo-criminel Girard, décédé en 1979, à 56 ans, de façon suspecte, à notre avis.

Vient alors le moment de la Réparation et des recommandations. Bien longtemps après ces faits, prescrits par la justice civile, rappelons-le..., c'est l'Eglise, et elle seule, qui a décidé de faire évaluer les préjudices subis et de financer leurs réparations. Pour nous, la force de la reconnaissance, c'était de passer de victime à témoin.

A ce sujet, nous le disons donc à qui veut l'entendre et pour faire taire les esprits malsains ou malveillants :

« Jamais depuis le début de notre démarche commune, nous n'avons parlé d'argent. JAMAIS !

D'ailleurs, comment l'argent peut-il dédommager des sévices sexuels, ou quelque autre dommage ? Est-ce possible de chiffrer un préjudice physique ou moral ? Nous vous laissons la réponse.

Bien entendu, ici ou là, des petites réflexions se font à notre sujet, sur notre action, sans que jamais l'on vienne en discuter face à nous. A ceux-là, nous disons :

« Esprits chagrins, esprits calomnieux, nous vous laissons à vos pensées. Mais taisez-vous ! Car sachez bien que vous n'avez pas été à notre place hier, vous ne l'êtes toujours pas aujourd'hui et vous ne le serez... ni demain ... ni jamais ! »

Récemment, nous avons obtenu de la Congrégation des Frères de Saint Gabriel une partie des recommandations non financières. A nos yeux, c'est ça le plus important : c'est la reconnaissance des faits de violences physiques et sexuelles commises par Gabriel Girard, la reconnaissance de la responsabilité institutionnelle de la Congrégation et du caractère systémique des violences sexuelles dans l'Eglise... Il y a aussi ces oliviers et cette plaque commémorative que Jean-Pierre va dévoiler dans un instant.

La Congrégation des Frères de Saint Gabriel finance, par ailleurs, une étude menée par un historien des hautes études en sciences sociales sur les faits commis, dans un objectif mémoriel. Ce qui prendra du temps . Nous en sommes conscients.

Oui. La Congrégation des FSG nous a alloué une reconnaissance de réparation financière. Pour nous,

elle est symbolique puisque nous n'avons jamais rien demandé. Au fond de chacun d'entre nous, nous savons qu'il n'y aura pas de réparation totale sans une réforme véritable et profonde de l'Eglise catholique. Sinon, toutes nos démarches auront été inutiles, et les crimes continueront... Dans l'immédiat, il est donc et évidemment très important, voire crucial, que nous soyons de plus en plus vigilants, de plus en plus attentifs, de plus en plus à l'écoute et à la protection de l'enfant dans son environnement. Qu'il soit familial, éducatif, culturel ou sportif...

Aujourd'hui en France, 1 enfant sur 5 subit des violences sexuelles ! Un chiffre effarant ! Or, l'enfance est un bien précieux. Violer un mineur est un crime abominable, odieux, honteux. Violer l'enfant, c'est tuer l'adulte. Aujourd'hui, nous devons être en mesure d'écouter la détresse d'un enfant quand il ne la crie pas... Une société qui veut entendre doit être prête à écouter, à se regarder dans la glace. En agissant ainsi, nous n'aurons donc pas attendu 55 ans pour rien... Or, nous nous sentons investis d'une mission : celle de porter ce message au plus haut des institutions.

En ce sens, nous avons l'intention d'interpeller le Ministre de l'Education pour que la défense de l'Enfant devienne une cause Nationale, si tant est qu'on mobilise bien pour la défense des animaux et l'environnement. L'enfant n'est-il pas une priorité ? Notre priorité à tous ?

C'est aussi dans ce sens que nous avons transmis une demande d'audience au Pape François. Nous voulons lui parler d'une histoire vécue. Celle d'une petite école d'un petit village de France. Nous voulons lui faire part de notre message d'action. Nous avons bon espoir d'une réponse favorable du Saint Père, pour que notre volonté d'agir retentisse à l'échelle planétaire.

Mesdames et Messieurs,

C'est au coeur de notre petit village, dans ce calvaire, lieu public, que nous avons voulu planter des oliviers. Une double symbolique.

Le calvaire : il est le symbole de celui que nous avons vécu dans notre enfance, dans lequel nous avons souhaité apposer une plaque commémorative, que Jean-Pierre va maintenant dévoiler...

Il y est gravé : « On ne doit jamais voler l'innocence d'un enfant. »

Les trois oliviers ont été plantés pour tous les écoliers victimes de pédophilie à l'Ecole Saint-Louis entre 1965 et 1968.

Quant à l'olivier, il est l'arbre symbole de l'espérance et de la longévité. Il est réputé éternel. Présent dans de nombreuses légendes et traditions, l'olivier représente la Paix et la Sagesse. Cet arbre semble immortel car il forme des rejets qui lui assurent sa descendance. Il y en a 3 pour le nombre d'années passées à Issé par Gabriel Girard.

L'éternelle présence de l'olivier ainsi que sa sagesse, nous apprennent à surmonter les obstacles. Il nous guide, met en avant le meilleur de nous-même, tout comme l'homme a su le sublimer en le rendant précieux, par son bois, son

fruit ou son huile. D'ailleurs, l'olivier ne serait pas ce qu'il est sans l'homme, par l'exploitation de son bois, de son fruit et de son huile. L'homme et l'olivier ont évolué ensemble et sont liés à travers l'histoire. Il est enfin le témoin de notre vie et l'accompagne à chaque instant.

Ces 3 oliviers nous rappellent aussi, et fortement, le rameau d'olivier, porté par le bec d'une colombe. Ce rameau qu'a choisi Dieu, pour signifier à Noé la fin du déluge, afin que la décrue commence.

Il s'agit bien, là-aussi, d'un symbole fort : celui de la paix par une reconnaissance accordée.



# Discours à Issé de Frère Yvan Passebon, Provincial des frères de Saint Gabriel

---

Bonjour à tous,

Avec une dizaine de frères qui représentent ici la congrégation des frères de Saint-Gabriel, et en particulier avec mon prédécesseur Frère Claude Marsaud, qui vous a été très proche, et qui a été le premier à vous écouter humblement et avec souffrance, et j'y associe Jean, Christian, Gérard, je viens partager ce moment avec vous, et je voudrais vous remercier de votre invitation. Cette journée est l'aboutissement d'un long cheminement et je la vis comme un grand et beau moment d'humanité et de vérité entre nous tous.

Vous, victimes d'Issé, de Loctudy, ou venant d'autres lieux, votre enfance a été profondément et durablement abîmée par un de nos membres de la congrégation. Vous avez souffert des conséquences dont nous avons peine à mesurer toute l'ampleur dans votre histoire personnelle, dans votre vie familiale et jusque dans votre vie professionnelle.

C'est à vous que nous pensons aujourd'hui. C'est à vous que nous voulons donner la priorité et, nous l'espérons, toute l'attention nécessaire. Aussi, je ne peux que reconnaître combien cette initiative d'aujourd'hui est belle, courageuse, forte et riche de signification. Elle marque une étape dans votre long processus personnel de reconnaissance et de réparation, et j'ose espérer, de guérison. En tout cas je voudrais encore vous remercier et vous féliciter pour avoir osé organiser cette journée et de nous y avoir associés.

Dans une lettre que j'ai adressée à chacun de vous la congrégation a reconnu sa responsabilité institutionnelle. Je n'ai pas l'intention de la reprendre aujourd'hui. Elle demeure la base de notre reconnaissance et de notre engagement dans la réparation. Nous avons voulu « réparer » même si nous savons bien que nos gestes et nos paroles ne le pourront jamais intégralement, compte tenu de tout ce que vous avez vécu, de ce que vous avez subi. Nous nous trouvons aujourd'hui devant ce beau et monumental calvaire d'Issé que la commune vient de restaurer. Mon intention, notre intention aujourd'hui, avec vous, au pied de ce Calvaire, est de vous rejoindre dans votre souffrance et dans la compassion. Ce que vous avez vécu, nous touche aujourd'hui profondément et nous fait endosser le lourd fardeau de notre responsabilité pour tous les actes (abus) commis hier. C'est une souffrance que portent aujourd'hui les frères de Saint-Gabriel, mais qu'il nous faut assumer.

Au pied de cette Croix, vous avez choisi de planter des oliviers. C'est un symbole très fort : c'est un symbole de réconciliation et de Paix. Ils nous rappellent le rameau d'olivier apporté par la colombe lorsque les eaux boueuses du déluge se sont retirées. C'était le signe que la vie renaissait. Ils seront là désormais, pour nous et pour les

générations futures comme un geste d'espérance en un monde à venir meilleur.

Pour ma part, devant ce calvaire, je vois un Homme innocent mis injustement en croix il y a deux mille ans. Ce n'est pas du passé. Il représente pour moi tous les innocents d'aujourd'hui qui sont abusés, torturés, défigurés, trahis.

Puissions-nous nous arrêter de temps en temps, devant ce calvaire et devant ceux que nos pas nous feront rencontrer !

Dans ma foi de chrétien, je demande à Jésus qui a donné sa vie pour les hommes et les femmes, de m'aider, de nous aider à continuer à réparer et à soulager les souffrances causées, à ouvrir d'autres horizons, dont l'un est essentiel : la fraternité. Cette fraternité reste un idéal, un idéal certes jamais atteint, qui est à construire dans tous nos lieux de vie. C'est sans doute cela le nouvel horizon. En tout cas, personnellement, je m'y engage.

Je vous remercie encore de votre invitation et j'aurai plaisir à échanger avec tous ceux qui le souhaiteront. Merci !

# Discours à Issé de Véronique Margron, Présidente de la Corref

---

Mesdames et Messieurs

*Chers amis, si j'ose me permettre.*

Prendre la parole me paraît déjà de trop, car seul passer sous terre serait juste devant ce que vous avez subi d'abominations, d'impostures, de trahison, de violences, de mort, de malheurs.

Aussi veuillez croire que c'est dans ma chair avec craintes et tremblements que je formule ces quelques mots. Vous avez trouvé tout au fond de vous-même le courage, la force inouïe de prendre la parole. Plusieurs d'entre vous l'aviez peut-être déjà fait ou auriez tant aimé pouvoir le faire. Mais trop fréquemment sans que personne n'entende. Pire, vous dénie ce droit, vous traitez de menteur et fait retomber sur vous la honte qui revient à l'agresseur et à ceux qui ont couvert ces crimes ou furent empêchés par leurs schémas religieux de les reconnaître. Là, vous avez pu, je le crois profondément après vous avoir écouté ce matin devant le Calvaire et maintenant, vous avez pu parler non *devant* quelqu'un mais à quelqu'un qui a entendu du fond de son âme, de son esprit, de son humanité partagée. Qui a entendu aussi depuis sa responsabilité.

Enfin, votre récit, votre vie, votre voix ont trouvé une adresse vraiment présente. Et non comme quand la poste nous répond « n'habite pas à l'adresse indiquée »... Une adresse permettant enfin la fin de l'errance intérieure qui détruit lentement mais sûrement, poursuivant ainsi l'œuvre de destruction des viols et des agressions de la vie comme du corps.

Aussi ma gratitude est immense envers la CRR, spécialement aujourd'hui Sylvette, Valentine, Anne, Vincent et Antoine. Elle l'est aussi, ô combien, envers les frères de St Gabriel, envers Claude et Yvan et chacun. Votre engagement sans compter, en votre responsabilité comme en votre humanité, est fondamental. Pour vous et pour votre congrégation. Pour les victimes et témoins et leurs proches ici, mais aussi, soyez-en sûrs, pour l'ensemble de la vie religieuse – et au-delà de l'Église – en France. Vraiment merci à vous du fond du cœur.

Dans votre récit à vous femmes et hommes victimes et témoins d'Issé, de Loctudy et d'ailleurs, c'est toute votre vie qui s'y précipite. Celle d'avant les effractions indicibles que vous avez subies, dans le corps et dans l'esprit, dans la confiance enfantine, celle d'après ces heures et ces années noires tant les conséquences traumatiques sont insidieuses dans le tout de l'existence.

Mais ce récit vous permet aujourd'hui d'être là, debout, digne, vivant malgré tout. Oui ces abominations collent à la peau, vous ont collé à la peau, au sens terriblement propre du mot, mais le chemin escarpé et douloureux que vous avez accepté de parcourir avec la commission et avec les frères vous a permis – je l'espère et le crois du

fond du cœur – de reprendre enfin l'initiative. D'être à la manœuvre. Alors l'agresseur est enfin vaincu, il a perdu.

Le philosophe Paul Ricœur à ce mot si juste et parlant : « toute l'histoire de la souffrance crie vengeance et appelle récit ». Un récit, le vôtre, qui seul parce qu'il est reçu, enfin cru et pris au sérieux dans son abyssale révélation peut faire quitter le cercle mortifère de la vengeance pour celui, vivant, tourné vers l'avenir, d'un faire justice, aussi imparfait soit-il.

Ce récit est une véritable conquête sur votre bourreau, sur le silence et les dénégations des institutions religieuses durant si longtemps. Il est une victoire irréversible.

Reste un enjeu fondamental, vital car il signe sans doute les vraies reconnaissance et réparation - bien partielle malheureusement : que nos institutions religieuses changent. Que votre récit héroïque par bien des aspects nous transforme, nous congrégations religieuses, Église, femmes et hommes en responsabilité. Que notre engagement soit irrévocable et irréversible. Car avec nos têtes dures à comprendre et nos cœurs si lents à croire, il en aura fallu de vos larmes silencieuses, de vos colères tout au-dedans, de votre persévérance pour qu'enfin nous craquions et reconnaissons : oui tout cela a été. Oui ce mal infâme a été commis sur vous, ces violences, ces destructions, ces lâchetés. Oui il a été systémique. Oui il a été commis par un et des membres de la vie religieuse qui devaient vous respecter infiniment, vous aider à grandir, vous encourager à croire en votre avenir, en vous-même, en Dieu aussi si vous le souhaitiez. Celui qui donne sa vie pour ceux qui sont rejetés, y compris par les institutions religieuses d'hier et d'aujourd'hui.

Alors terminer en vous disant notre détermination devant notre dette à votre égard. Une dette que nous ne pourrons jamais solder et qui nous oblige d'autant plus. Merci encore infiniment d'être là ce matin, ensemble, de votre invitation, de cette journée inouïe, et surtout d'être vivants et de vouloir l'être davantage encore.



# Relire la réception d'une plainte

par les sœurs de Saint François d'Assise

*J'ai accepté d'écrire pour la Newsletter de la CRR un article retraçant notre expérience de réception d'une plainte d'une personne victime d'agression sexuelle dans un orphelinat, il y a plus de 60 ans. Relire l'accompagnement de la demande, l'entrée dans un processus de reconnaissance, de réparation, de recherche... Accepter de relater des faits, une chronologie... Trouver les mots pour dire les étapes et les sentiments éprouvés, les heures de solitude et les jours de compassion. Chercher les mots après avoir cherché le chemin juste pour la personne, pour notre congrégation. Comment traduire l'écartèlement entre l'accueil d'un récit que nous n'avons jamais mis en doute et les faits tangibles qui échappent, le sentiment d'être accusées de quelque chose qui n'était pas de notre fait ? Ne pas se dérober, à aucun moment, devant personne... ne pas se dérober. Mais à l'heure de retracer cette année avec la CRR et les liens avec la personne victime, les mots m'ont fait défaut. J'ai demandé à une sœur ayant vécu le pas à pas de cette démarche de traduire à sa façon ce qui lui paraissait possible de partager.*

Sœur Corinne T

Depuis longtemps déjà grondait le ciel obscurci par tant de scandales et de malheurs. Nous regardions cela, atterrés, sidérés, confondus et accablés. Nous regardions « cela » de loin. Parce que nous ne savions pas encore que « cela » allait nous rejoindre, nous rattraper. « Cela » ? La plainte d'un petit orphelin de jadis. Plainte montée au long de ses décennies de vie, heurtées, douloureuses, malaimées, abandonnées ; éclairées cependant de leurs parts de bonheur, d'amour, de réussite : adulte, le petit garçon, devenu père de famille, s'était jusqu'alors dévoué à la passion d'une collection de jouets anciens, de ces jouets dont il avait si fort rêvé autrefois, dans ses premières années de petit enfant doux, sans défense et esseulé ; années au cours desquelles une ombre sale s'était posée sur lui et lui avait criminellement arraché sa candeur et son enfance. Orphelin avec les orphelins, il était seul parmi les seuls dans une maison tenue par des sœurs, toutes filles de saint François d'Assise, aussi pauvres que l'étaient tous ces petits qu'elles accueillaient avec une tendresse réelle mais le plus souvent malheureusement cachée sous une épaisseur rude et pudique. Les uns et les autres ne mangeaient pas toujours à leur faim et vivaient difficilement dans cette austérité, étonnamment égayée toutefois par la vie toute neuve de ces enfants. Si cet orphelinat était voué au Ciel, l'ombre noire et sale ne manquait pas de rôder, de se vautrer dans son vice. Les petits étaient ses victimes. Ainsi en fût-il de Georges\*. Trop petit pour se rappeler du mauvais type qui le

kidnappait la nuit pour lui faire du mal, ce mauvais type introuvable, sans visage, mit en douloureuse difficulté le garçon, puis d'autres sœurs de saint François, les descendantes des premières. Mauvais type...ou mauvaise sœur ? Ce qui était inconcevable pour le petit orphelin devenu adulte, pris par le biais d'un témoignage, la forme d'un soupçon, d'un possible, violent et déstabilisant. Le moindre doute levait tout questionnement. Les sœurs après avoir éprouvées une forme d'injustice qu'elles ne manquèrent pas de dénoncer tout en gardant grand respect et totale confiance envers ce « petit orphelin de jadis », devenu cet homme humble, touchant et amical firent le chemin pour le rencontrer dans le hall gris d'une gare de province au mois de mai. Rencontre courageuse de part et d'autre, d'abord maladroite, changée peu à peu en confiance libre, chaleureuse, amicale. Rai de soleil déchirant soudain le ciel pluvieux de Normandie ; promesse d'amitié et de se revoir s'il voulait, quand il voulait. Mains affectueusement serrées, regards épurés par ce long parcours de souffrances - les siennes, les nôtres, par ce long chemin d'échanges téléphoniques, d'explications, de silences, de présence. La blessure était là.

Devenue propre, nettoyée, le corps pouvait apprendre à renaître.

Une vérité toute neuve s'offrait à lui, à nous. Vérité plus forte que l'abject, pardon plus fort que l'offense, consolation plus forte que la désolation.

**«L'espérance ne déçoit pas» (Rom. 5)**

Sœur Brigitte, 17 juin 2023

\* prénom changé

# Point de vue

---

**Olivier Savignac**, cofondateur de l'association Parler et Revivre

---

## **AVEC ET POUR LES PERSONNES VICTIMES. UN CHEMIN VERS LA SINCÉRITÉ, UNE OEUVRE DE VÉRITÉ.**

Mois après mois, année après année, la question des abus qui secouent l'Eglise catholique et ses institutions, est toujours bien présente.

Fardeau pour les uns, nécessité d'affronter une terrible réalité pour les autres, les sentiments se mélangent et font souvent place au désarroi.

Comment continuer à grandir et à espérer tant que cette question restera au premier plan ?

Depuis plusieurs années, l'Eglise a entamé cette douloureuse prise de conscience à propos des abus qui ne se limitent pas seulement aux violences sexuelles, mais aux abus dans leur ensemble (abus de pouvoir, d'autorité, spirituel). Les fidèles ont découvert de funestes mécanismes à l'oeuvre depuis des décennies, voire des siècles. Des visages sont apparus, témoignant de la souffrance de dizaines de milliers d'enfants et d'adultes victimes isolés, condamnés au silence.

Depuis ces dernières années, des personnes victimes, seules ou en collectifs ont décidé d'élever leur voix, de parler, de témoigner.

L'année 2018 a été à ce titre une année charnière. En effet, en juin 2018, la CORREF conviait trois personnes victimes à venir témoigner devant les Supérieurs majeurs.

La CEF a suivi le mouvement au cours de l'assemblée de novembre 2018 à Lourdes en accueillant 7 personnes victimes pour témoigner devant les évêques. A l'issue de cette assemblée, la création de la CIASE, la « commission Sauvé » a été actée, de concert entre les deux institutions CORREF et CEF.

Depuis, la prise de conscience collective n'a pas cessé et la CORREF s'est engagée aux côtés des personnes victimes pour que cette prise de conscience ne soit pas qu'un feu de paille ou un simple rebondissement médiatique, mais un chemin vers toujours plus de transparence, de vérité, d'humanité.

Malgré tout, cette période de libération de la parole a eu des effets douloureux à travers la réactivation de souvenirs, de traumatismes pour bon nombre de personnes victimes. Des souvenirs qui, remontant à la surface de la conscience, ont été de véritables bombes à retardement.

En tant qu'associations d'aide aux victimes, face cet océan de détresse, nous avons été les témoins directs de ces milliers de personnes qui ont libéré une parole et dont le mal-être pouvait enfin être révélé, être exprimé, crié.

Aujourd'hui, à travers cette étape fondamentale de la reconnaissance et de la réparation, un chemin est enfin possible pour ces personnes blessées.

Il n'est donc pas l'heure de baisser les bras, de vouloir promptement tourner la page pour passer à autre chose. Car c'est justement aujourd'hui que l'institution à travers ses Congrégations doit pouvoir témoigner à l'égard de ces milliers de victimes la solidarité qui doit être la sienne, en vertu d'une parole, celle du Christ.

Bien plus qu'un règlement transactionnel et financier, il s'agit pour chaque Congrégation de se mettre à la hauteur de chaque personne victime, d'accueillir ses mots, d'entrer en empathie et en sincérité avec elle, aidée par la CRR.

Cette étape est la plus importante pour réparer ce qui peut l'être d'une personne brisée victime de faits inqualifiables. Apaiser par les mots, consoler par la présence et le « je te crois » : tout cela est essentiel pour que chaque personne victime puisse sortir des ornières de la culpabilité et de la honte.

C'est enfin, je le crois, un véritable chemin de restauration pour chaque Congrégation.

Car permettre à ces personnes victimes de tourner une page et d'avancer, quarante, cinquante ou soixante ans après les faits, c'est vivre véritablement cet appel du Christ au service des plus vulnérables, au service d'une humanité blessée laissée si longtemps prisonnière entre des murs de silence.

# Libres propos

**Marina Perrot,**  
victime de Jacques Marin

«Lorsque j'ai rencontré Anne et Pascale de la CRR en décembre 2022, il m'a été proposé au cours de l'entretien, de reprendre mon histoire, de la raconter, de la coucher sur du papier... pour m'en libérer à jamais. Sur le coup, cela m'a semblé énorme et au-delà de mes capacités, de ma force. Je ne me sentais pas disponible pour entreprendre un tel travail. Et revenir sur cette période de ma vie, ou en tant que femme consacrée, j'avais été abusée sexuellement par un prêtre pendant 10 ans, dans un contexte de vie communautaire sectaire, ne m'inspirait pas grand-chose. Il me fallait revenir 30 ans en arrière. Cependant, je le reconnaissais, l'écriture, dans le parcours chaotique de ma vie, m'a toujours aidée au moment clef de mon existence. Grâce à elle, j'ai pu fixer des événements, des périodes, un passé, non pas pour qu'ils deviennent lettre morte, mais pour avancer.

Ce 2 décembre 2022, j'ai compris que j'allais pouvoir être reconnue, pour la première fois de ma vie, comme victime d'abus sexuel, par une Commission officielle au sein de l'Eglise ! Et que cette Commission s'engageait à réparer le mal qui m'avait été fait, sous forme de réparation financière. J'allais pouvoir me reconstruire grâce à cet accompagnement providentiel ! Lorsque j'ai commencé à répondre au questionnaire de la CRR, je me suis vue devant un immense chantier. Les commissaires m'ont toujours assuré de leur soutien, pendant ce travail, ce qui m'a permis de me lancer. J'ai préféré demander conseil auprès d'autres personnes, qui me connaissaient bien, pour la suite. Ce travail d'écriture a été ardu, long, fatigant, stressant, douloureux, mais aussi éclairant et libérateur. J'ai puisé tout au fond de moi-même, l'énergie dont j'avais besoin pour affronter la vérité, ce qui s'était passé. Ce travail d'écriture, m'a permis de prendre conscience, avec plus de lucidité et d'objectivité, de toutes les formes d'abus dont j'avais été victime, et du phénomène de l'emprise qui m'avait conduit à remettre ma vie entre les mains de l'abuseur au lieu de la remettre entre les mains de Dieu ! Cette prise de conscience me bouleverse aujourd'hui. Elle va me permettre de faire un retour vers Dieu. Je me sens maintenant plus forte, plus confiante. Une page se tourne, la nouvelle est blanche ! »

# Le dire autrement

Pastel de  
**Marie-Jo Chabanne,**  
accompagnée par la CRR



« Ce second pastel de Marie-Jo CHABANNE que la CRR a accompagnée, est poignant comme la douleur de l'enfant abusé. Le coquelicot qu'il tient à la main est-il le signe d'une espérance appelée à fleurir ? »

Anne Manoha, Membre de la CRR

# Une question à...

---

## Pascale de Salins, membre de la CRR

---

### 1. La motivation d'être commissaire à la CRR

La première rencontre, avec Valentine Buck, coordinatrice des commissaires, a été l'occasion de faire connaissance et de partager ce qui motive mon désir de rejoindre la CRR.

Nous nous engageons à respecter les principes de fonctionnement de la CRR et ses objectifs, à être fiable dans nos engagements, à ne pas se substituer à des professionnels, à ne pas prendre de décision seul.

Il s'agit de servir les valeurs de la CRR et de sa charte : « accompagner la victime dans sa demande de reconnaissance et de réparation, de l'attribution du dossier jusqu'à sa clôture, dans un délai raisonnable, dans le respect des règles de fonctionnement de la CRR, sans aucune contrepartie financière. ».

À la CRR, être bénévole implique de supporter d'entendre parler d'abus sexuels, d'abus psychologiques, d'ambivalence des émotions...

### 2. La qualité de l'accueil et d'un fonctionnement horizontal

J'ai été marquée par un accueil subtil et d'une grande humanité des commissaires, du secrétariat général et du CODIR.

**Au sein des formations consultatives**, chaque commissaire collabore à la prise des décisions et toutes les voix sont de valeur égale. La délibération finale d'Antoine Garapon résulte d'une réflexion collective et d'un consensus. Nous fonctionnons sur un principe d'horizontalité où la mission de chacun est valorisée. C'est une motivation forte dans notre engagement et notre envie de servir.

L'opportunité de **supervisions** et de **formations** permettent de mieux comprendre les victimes et les Congrégations et de mieux nous comprendre.

**Des réunions plénières mensuelles** d'information et de concertation abordent nos objectifs, nos façons de travailler et nos projets en cours. L'état des lieux de l'avancée des travaux de chacun sont régulièrement organisés pour débattre et formuler de nouvelles propositions de fonctionnement et d'avenir de la CRR. C'est vraiment l'occasion de porter et d'aborder ensemble des sujets « lourds » mais qui s'allègent avec l'écoute collective et surtout grâce aux retours constructifs des victimes et des Congrégations.

### 3. La vertu du binôme

Le travail en binôme assure l'encadrement nécessaire au temps de familiarisation, notamment pour le premier entretien. Les abus sexuels rendent souvent les relations interpersonnelles compliquées. Même en étant prudent et attentif, personne, qu'il s'agisse des bénévoles ou des victimes, personne n'est à l'abri de la manipulation ou de la reproduction de schémas de relations complexes. D'où la nécessité de rappeler notre cadre d'intervention au sein du processus de reconnaissance et de réparation de la CRR.

C'est pour cette raison que chaque membre a un binôme et que toutes les tâches s'accomplissent ensemble si possible.

On démarre entre nous par des mails, des SMS puis des appels parfois un peu « intempestifs » mais c'est toujours un allègement du poids de la situation de la victime.

### 4. Comment s'approcher et accompagner ?

Comment produire une rencontre qui passe au-delà de la honte et invente un bout de chemin inédit, un pan de vie qui revient en traumatisme ?

À tous les âges de la vie, certains accrocs rendent compte des fragilités et des inventions avec lesquelles la victime a « bricolé » ou construit sans le savoir son histoire relevant d'une marque propre à chacun.

Il faut le temps nécessaire pour que le sujet par son témoignage, grâce à la parole, donne forme à ce qui a été rencontré. C'est un pari auquel celles et ceux que nous rencontrons se risquent.

Les mots du commissaire dès lors ne calment pas forcément ; ils peuvent prendre plutôt l'allure de projectiles dont les impacts déterminent des foyers de souffrance. Une victime me dit clairement : « surtout ne prononcez pas le mot NORMAL ».

Il s'agit donc une approche délicate où le poids des mots, la conversation (plutôt que l'entretien) prennent acte de l'irréparable subi : les victimes se font ainsi artisans de leur réparation.

### 5. La difficulté et la nécessité de conclure

La victime pourra manifester une progressive et relative prise de distance vis-à-vis des ressentis qui l'envahissaient, l'amenant au fur et à mesure à suffisamment s'en dégager pour reprendre et continuer le cours de sa vie.

Au fond, elle peut reconnaître que rien ne sera plus jamais comme avant, que ce soit vis-à-vis d'eux-mêmes ou à l'égard de ceux à qui elle s'est confiée. Mais, elle réussit à dépasser suffisamment pour investir des projets de toute nature, modestes ou ambitieux.

Certains, plus rares, se feront systématiquement les porte-parole de cette expérience, justifiant cette démarche dans un cadre mémoriel avec d'autres victimes et en présence de la Congrégation d'où est issu l'auteur des abus subis.

Enfin, il y a ceux pour qui la parole ne dépassera pas la forme de la plainte. Ceux revenant régulièrement sur l'événement et leur souffrance, pleurant sur leur vie brisée et se sentant profondément blessés. Ils ne réussissent pas à recouvrer la dynamique de vie antérieure. Aussi, les propositions, incitations ou invitations, à faire la démarche de rencontrer un professionnel sont souvent nécessaires et rappelées dans le cadre de notre accompagnement.

Faire confiance à l'incompréhension, ne pas reculer devant le réel qui se manifeste, c'est toute l'espérance et une voie possible à la réparation !

Conclure en rendant hommage au chemin parcouru permet vraiment de rétablir une symétrie de relation entre chacun.

Et la plus grande des richesses dans notre mission est le remerciement, voire le sourire, de fin !

# Atelier d'écriture

par **Claire Horeau**, responsable du groupe écriture de la CRR  
Réparer par l'écriture de sa vie : l'atelier d'écriture avec quelques victimes en fin de processus CRR.

Après la réparation financière, puis le geste symbolique, la CRR a décidé de constituer un groupe écriture pour achever en quelque sorte, sur le plan qui est peut-être le plus personnel, le processus de réparation. Sans aucune prétention « thérapeutique », nous proposons aux victimes qui le souhaitent de les aider à faire le récit écrit de ce qui leur est arrivé. Pour l'instant, huit d'entre elles se sont portées volontaires <sup>[1]</sup>.

Cette idée n'est pas nouvelle et elle fut, certes, d'abord imaginée pour des raisons thérapeutiques. L'expression écrite constituerait une sorte d'exutoire par l'évacuation des troubles intérieurs. Il existe désormais des études médicales sérieuses sur les bénéfices de cette pratique. En effet, sous l'influence de plusieurs théories psychanalytiques, l'idée d'une catharsis littéraire des traumas privés s'est développée dans les années 70 aux Etats-Unis lorsque la littérature a été convoquée pour avoir une utilité sociale auprès de certaines communautés. En France, la veine s'est développée depuis les années 80 avec pour maître mot : *un usage de la parole pour triompher de la honte*. Comme on sait, tout récemment, le prix Nobel de littérature 2022 a été attribué à Annie Ernaux : pour elle, raconter, c'est essayer de donner du sens à sa vie afin que les événements *n'aient pas été vécus en vain*.

Notre projet ne s'inscrit pas, lui, dans cette perspective thérapeutique ; il est plus modeste et davantage centré sur la relation. Il nous permet, à ce stade, de formuler quelques remarques sur les motivations des personnes qui nous ont sollicités et sur les effets produits ; il s'articule autour de trois axes : redevenir acteur de sa vie, tenter de se débarrasser de ses démons intérieurs et témoigner pour les autres.

## Du subir à l'agir : redevenir acteur de sa vie par l'écriture

Les victimes ont subi les abus. Aussi, le renversement de l'état passif à l'acte créatif opéré par le récit de leur vie, des agressions et de la manière dont elles essayent d'en surmonter le traumatisme est-il important pour sortir de cette passivité.

L'écriture leur permet de « *trouver une forme pour l'informer* » comme l'écrivait le linguiste Marcel Cohen<sup>[2]</sup> ou « *de mettre des mots sur des maux* » selon le titre du livre de Delphine de Vigan.

Pour ces personnes, la souffrance liée aux abus subis tient pour une grande part au fait d'avoir dû se taire pendant des années. Se taire par honte, par peur de ne pas être crue, par amnésie traumatique, par incapacité de formuler sa douleur, son mal être à qui que soit.

à leur propre empêchement d'être, s'est ajoutée souvent l'incompréhension de l'entourage proche devant des comportements différents de celui des autres (dégoût de soi, anorexie, conduites à risques, etc.)

L'écriture de leur drame est une manière de revaloriser leur destin à leurs propres yeux, de se réconcilier avec elles-mêmes, surtout lorsque la honte de soi les a envahies si longtemps.

## Exorciser les vieux démons

Certaines personnes ont exprimé le fait que le récit écrit de ce qui leur était arrivé et des profondes séquelles laissées, constituait un travail âpre et douloureux, de longue haleine. Certaines craignent même de ne pas en être capables. Pour d'autres, le récit est la première levée du secret : celui-ci leur avait imposé le silence mais aujourd'hui, rester dans le silence est trop éprouvant. L'écriture fait en effet remonter des souvenirs terribles et, avec eux, la peur, la honte, dont les victimes réalisent alors, non sans effroi, qu'elles n'ont cessé de les poursuivre. Ces sentiments sont parfois aussi vifs qu'au temps de l'agression, après tant d'années.

Avoir sous les yeux le récit de l'abus qu'elle a subi donne à la personne la conscience de l'existence, de la réalité de celui-ci, alors qu'elle a parfois l'impression de l'avoir ruminé en son for intérieur comme une hallucination.

Un des participants à l'atelier a pu exprimer sa crainte que les mots écrits allaient « souiller » de leur ignominie, ceux qui les liraient.

Mais le récit par l'écriture fait aussi lever l'espoir de se libérer des démons qui continuent de les hanter...

## Témoigner

Du « penser par soi-même » ce qui est arrivé, de le comprendre, les victimes peuvent alors passer au « penser du point de vue de l'autre » pour se faire comprendre. C'est le rôle que nous pouvons jouer auprès d'elles pour les aider à rendre compte de leur vérité intime, que seules elles connaissent et qui a laissé une empreinte si durable.

L'écriture, détient ce pouvoir incomparable de

[1] L'une d'entre elles n'a pas souhaité donner suite, ne se sentant pas prête.

[2] *Sur la scène intérieure : faits - Paris - Gallimard. Coll l'Un et l'Autre. 2013 ; p.10 cité par Alexandre Gefen dans : Réparer le monde. La littérature française face au XXIème siècle Corti- coll les essais 2017*

description des émotions, du ressenti intime.

Ce passage à l'écrit leur paraît nécessaire pour donner de la visibilité à leur expérience. L'ampleur, la profondeur des traumatismes doit être connue et reconnue.

Plusieurs victimes expriment leur souhait qu'à la lecture de leur témoignage, d'autres victimes de ce type d'abus, comprennent mieux ce qui leur est arrivé et puissent aussi surmonter leur traumatisme.

Sortir de l'isolement dans lequel elles se sont senties enfermées pendant toutes ces années et créer un lien d'humanité entre elles leur apparaît un réconfort de taille, capital.

Malgré ces expériences terribles, plusieurs d'entre elles souhaitent retrouver à nouveau le chemin de l'Eglise. Le fait de devoir s'en éloigner après les violences sexuelles subies, soit volontairement soit parce qu'elles se sont senties exclues de leur paroisse ou de leur communauté, a bien souvent accru la souffrance.

Même si leur confiance dans l'institution est totalement perdue, si le sentiment de trahison est immense, pour certaines, la vie spirituelle s'est maintenue.

La réparation de leur drame passe par la reconnaissance de l'Eglise et par les moyens que celle-ci va se donner pour accueillir et prendre soin de toutes celles et de tous ceux dont la vie a été brisée en raison des comportements criminels de certains de ses membres.

La maison d'édition *Karthala* a accepté de publier ces témoignages, regroupés en un seul ouvrage, ce qui suppose de réduire parfois les récits. Nous devons encore travailler à garder la cohérence et la force de ces témoignages tout en se pliant à cette contrainte.

# Recettes de l'appel à dons

---

« Un grand merci à vous donateurs qui avez apporté votre soutien aux actions de la CRR et qui participez ainsi à la reconnaissance et à la réparation des victimes. A ce jour, c'est 412 500 euros qui ont été réunis grâce à vous !

Votre réponse généreuse ainsi que la décision de l'Assemblée générale de la Corref votée en avril dernier, permettront à la CRR de devenir autonome financièrement. Vous avez en effet décidé la participation forfaitaire de 3 000 euros pour toute nouvelle saisine, à payer par l'institut religieux mis en cause. Votre soutien financier nous permet désormais d'envisager l'avenir sereinement, c'est un grand soulagement pour la pérennité de nos actions et la réparation des victimes qui vont se présenter. En effet, nous constatons chaque jour qu'il faut des conditions favorables pour que la parole se libère, et cela peut demander du temps. Il est important d'accompagner chacun à son rythme et que la CRR puisse continuer son action auprès de chaque victime qui demande à être accompagnée. »

Antoine Garapon  
Président de la CRR

# « Le Réseau Véro », rebondir après une vie consacrée

**L'équipe de coordination : Claude et Loula Borgis, Jean et Sybil Celier, Chantal Dupont, Anne-Charlotte Hoppenot, Chantal Mangenot, Anne Pénicau**

**reseauvero@gmail.com**

En 2014, de jeunes sortants de communautés religieuses ont eu l'idée de créer un réseau d'entraide, pour aider d'autres sortants à mieux affronter les exigences d'un retour difficile à la vie « dans le monde ». Après des années vécues loin de la société, pour accompagner toutes les démarches utiles à un changement de vie aussi radical, pour les aider à rebondir après leurs années de vie consacrée, ils se sont entourés de professionnels bénévoles, aux expériences variées. Ce fut la création du « Réseau Véro ». Son but est, à l'image de Sainte Véronique sur le chemin du Christ, de se poster sur le chemin et proposer de faire quelques pas ensemble. Il veut être un signe simple et amical de partage, de compassion et de solidarité entre chrétiens.

Au début de l'activité du Réseau, les sortants étaient jeunes, n'ayant pour la plupart pas prononcé de vœux définitifs. Depuis 2020, beaucoup de religieux qui ont fait appel au Réseau Véro ont fait des vœux perpétuels, vécu de nombreuses années dans leur communauté, parfois même plus de 20 ans ! Pour des raisons diverses, ils cherchent ou doivent trouver une autre orientation.

Depuis sa création, le Réseau Véro a reçu environ 400 demandes à son adresse mail, unique point de contact : **reseauvero@gmail.com**. En fonction des disponibilités au sein d'une petite équipe de coordination de 9 membres bénévoles, il est répondu sans délai à ces mails car la confiance s'instaure d'autant plus facilement que la réponse est rapide. Ce premier contact est très important car la personne qui appelle risque de ne pas réitérer sa démarche : sa décision d'envoyer ce mail est vécue parfois comme une « bouteille à la mer » ! Il faut beaucoup de courage pour oser se lancer, la culpabilité est énorme.

Les Véros, appellation donnée aux personnes avec lesquelles nous cheminons, attendent en tout premier lieu un accueil bienveillant : être écoutés, entendus et crûs, dans le respect de leur histoire unique et particulière. Notre rôle est d'écouter tout ce qui se dit. Il s'agit souvent de souffrances lourdes et longtemps tues, parfois de maltraitements. Le départ d'une communauté entraîne une remise en cause douloureuse de choix qui touchent au plus profond des êtres. Ce lieu d'écoute leur permet de faire une pause et de réfléchir à leur situation propre et aux priorités à se donner pour reprendre leur vie en main, une vie qui garde du sens. Trouver sa juste place

dans cette société que certains ont quittée depuis très longtemps, et qui ne les attend pas, est un processus qui peut être violent, très long et semé d'embûches. Ils nous disent souvent avoir l'impression de « débarquer d'une autre planète sur une terre brûlée » ! C'est pour être présents à ce croisement de la vie de chaque Véro que le Réseau a été créé.

Le deuxième besoin qui apparaît souvent est celui d'un accompagnement psychologique, une « réparation » urgente et capitale, que nous confions à des réseaux partenaires d'écouter professionnels. Renouer avec sa famille ou quelques amis, rechercher un emploi, reprendre des études ou une formation professionnalisante, remplir les démarches administratives et juridiques, trouver un logement et réapprendre à vivre seul, telles sont les préoccupations majeures des Véros. Elles trouvent une réponse aussi appropriée que possible, grâce au discernement effectué avec les accompagnants et à notre réseau de « personnes ressources » aux compétences professionnelles variées. En effet, nous sommes entourés de professionnels, anciens responsables de Ressources Humaines, psychologues et psychothérapeutes, conseillers spirituels, médecins, tous rencontrés personnellement pour nous assurer qu'ils ont compris la démarche éthique du Réseau. Les Véros peuvent ainsi échanger en confiance, confiance qui a très souvent besoin d'être restaurée.

Pour compléter l'apport de ces intervenants professionnels, les Véros peuvent être accompagnés de personnes qui acceptent de faire un bout de chemin avec eux : elles sont une soixantaine, réparties sur le territoire national, ce sont les « Bienveillants ». La proximité amicale et chaleureuse, assurée par les bienveillants, favorise un sentiment de sécurité et l'apaisement indispensable à un nouveau départ dans la vie laïque.

Environ une fois par trimestre, nous proposons aux Véros de se retrouver autour d'un thème de réflexion qui va de la gestion du stress à l'intérêt de la médiation, en passant par la connaissance de soi ... Ces rencontres à thème remportent un vif succès et créent des liens... une autre façon de faire réseau !

Même si le Réseau Véro communique à bas bruit, le « bouche à oreille » fonctionne, tant auprès de celles et ceux qui se posent des questions qu'auprès des Supérieurs d'un certain nombre de communautés qui n'hésitent pas à nous interpeller ou nous demander de réfléchir ensemble sur les bonnes pratiques. C'est de plus en plus le cas, même s'il s'agit encore d'un nombre modeste. Nous constatons de graves difficultés pour certains Véros qui quittent leur communauté sans beaucoup

de ménagement, sans ressource, sans logement, avec des besoins médicaux importants, la nécessité d'un suivi psychologique et d'un accompagnement spirituel. Comment faire ?

Nous sommes à leur côté pour leur permettre de retrouver une autonomie, en respectant la liberté et le rythme de chacun, en n'intervenant pas à leur place, en ne brusquant pas le cours des événements pour éviter des rechutes qui peuvent être vécues comme un second échec, le premier étant le départ de leur communauté. Nous ouvrons des portes, nous facilitons les contacts utiles mais veillons toujours à rester dans notre rôle de conseil et d'accompagnateur.

En revanche, lorsque nous en sommes informés, il nous semble de notre responsabilité de signaler aux autorités compétentes, avec l'autorisation du ou de la Véro, les dysfonctionnements graves qui nous sont confiés. Notre expérience montre tous les jours que, quelle qu'en soit la cause, lorsque les départs des communautés se passent bien, dans une relation de respect et de compréhension réciproque, la réinsertion se passe mieux, même si des traumatismes demeurent et prennent du temps à s'atténuer. A nos yeux, il est important que les responsables religieux, supérieurs, provinciaux, évêques... comprennent que de leur bienveillance dépend la réussite du parcours de nouvelle vie que les Véros entreprennent avec courage et foi. Pour permettre qu'une telle relation constructive s'instaure, le Réseau peut proposer des médiations menées par des professionnels experts dans ce domaine. Elles encouragent les deux parties à s'écouter en terrain neutre et à dire ce qu'elles ont à dire, la parole libérant les difficultés et soignant les traumatismes. L'année dernière, trois médiations ont ainsi eu des effets bénéfiques pour les parties engagées. Cette démarche est proche de celle de la justice restauratrice que pratique la CRR.

Le Réseau Véro est libre et indépendant, mais nous pensons que porter des regards croisés sur telle ou telle situation est indispensable. Nous avons récemment rencontré plusieurs fois la CEF qui, avec la CORREF et le Service des Moniales, a mis en place le Service d'Aide à la Médiation (SAM), avec deux équipes, l'une concernant la vie communautaire, l'autre l'emprise et les dérives sectaires. Invités par la CORREF, nous avons suivi une journée de formation sur la manière dont se mettent en place les abus du quotidien. L'APRC aide les Véros à éclaircir leur situation de cotisations de retraite et autres dossiers de Sécurité sociale. Le Réseau Simon nous aide à identifier des psychologues et des accompagnateurs spirituels dans toute la France. La CRR écoute certains Véros, l'INIRR d'autres encore.

Si le bilan est encourageant, nous avons besoin de nouveaux bénévoles, ne serait-ce que pour prendre la relève de ceux qui sont en place depuis près de dix ans. Certains Véros sortant sans ressources financières et étant parfois même à la rue, nous cherchons des solutions d'hébergement pour mettre, temporairement, des chambres à la disposition de ceux qui en ont besoin. Nous pensons au concept d'une « maison de répit » mais la réalisation est plus complexe que prévu...à moins qu'un mécène généreux ne se manifeste !

Écouter, reconnaître dans leur individualité et réparer les personnes qui font appel à nous est une démarche qui nous semble comparable à l'approche de la CRR. Notre souhait aujourd'hui : que le Réseau Véro n'ait, à moyen terme, plus à intervenir, ce qui signifierait que chacun, à sa place, règle les questions d'une séparation digne et prenne connaissance des possibilités de réinsertion qui existent dans sa région.

---

**Directeur de publication :**  
**Antoine Garapon**

---

**Association Reconnaissance et Réparation**  
**226 rue du Faubourg**  
**Saint-Honoré - 75008 Paris**

---

**Association régie par la loi du 1er juillet 1901**  
**Siren N° 905 201 893**  
<https://www.reconnaissancereparation.org/>

---

**Si vous souhaitez vous désabonner de notre newsletter, cliquez >>[ici](#)<<.**

---

**Si vous souhaitez lire la newsletter n°1, cliquez >>[ici](#)<<.**